GIP DSU
Bayonne
Pays Basque

Une équipe de développement local au service des partenaires des acteurs et des habitants

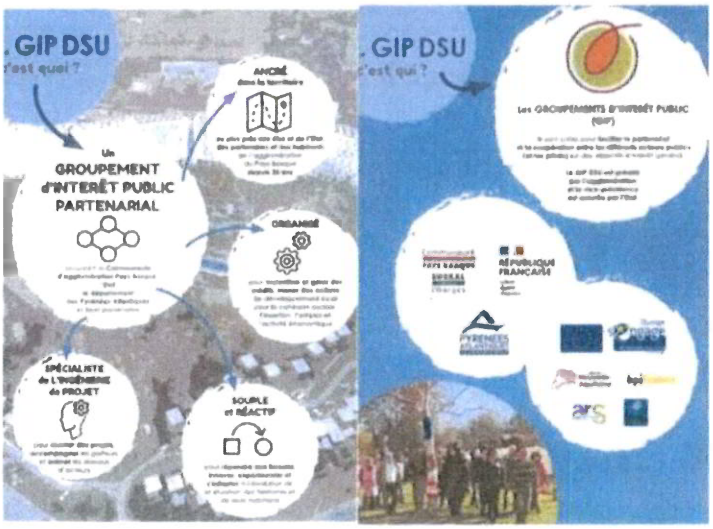

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021

L'Europe s'engage
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PYRÉNÉES ATLANTIQUES
Nouvelle-Aquitaine
bpifrance
Le projet est cofinancé par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national

MISSION CONTRAT DE VILLE

Le CONTRAT DE VILLE 2015-2020 a été prolongé par l'État pour se terminer en 2023.

LES CHIFFRES CLÉS 2021

- 98 projets financés au titre du Contrat de Ville en 2021 (-54/2020)
- Pour un montant total de 513 048 €
- Menés par 43 porteurs de projet (-1/2020)
- 19% des crédits du Contrat de Ville 2021 (38% en 2020) mobilisés dans le cadre des mesures liées au Covid-19.
- Ces aides exceptionnelles ont permis :
  - Une meilleure prise en compte des jeunes de 16 à 25 ans
  - Des activités durant les vacances d'été proposées par les partenaires qui ont salué la possibilité d'animer les QPV au bénéfice des jeunes et des familles qui ne partent pas en vacances.

Mission CONTRAT DE VILLE - 1ère partie
PROGRAMME OPÉRATIONNEL TOTAL : 513 048 €

Des appels à projets adaptés aux besoins des acteurs de terrain

L'année 2021 a été une année expérimentale pour le programme opérationnel du Contrat de Ville.
Les contenus des appels à projet sont restés similaires à 2020 dans leurs contenus mais des modifications ont été apportées afin de s'adapter aux besoins des acteurs de terrain pour les aider à faire face aux difficultés liées à la crise sanitaire :

- Pas de date butoir en cohésion sociale :
  Le premier confinement et la crise sanitaire de 2020 ont obligé les associations à reporter certaines actions. Ainsi, les associations prévoyaient d'entamer l'année 2021 avec la réalisation de ces actions et n'avaient pas la capacité de proposer des nouveaux projets dès le début 2021. Le CA du GIP DSU a validé la proposition d'effectuer le **dépôt des projets au fil de l'eau** tout au long de l'année.
- En conséquence les modalités d'instruction suivantes ont été adoptées :
  Les fiches d'instructions sont envoyées aux techniciens des financeurs du Contrat de Ville et au Conseil Citoyen, qui donnent leur avis par voie électronique.
  - Si les projets sont validés à l'unanimité, le CA donne autorisation à la directrice pour notifier et signer les conventions d'attribution.
  - Si les projets ont au moins un avis technique défavorable alors le projet est étudié en CA qui se positionne sur sa validation ou pas.
- Les dossiers doivent être déposés au moins 1 mois avant le démarrage de l'action.
- Possibilité de prendre en charge jusqu'à 20% du montant total de l'action en charges indirectes de fonctionnement de la structure affectées à l'action au lieu des 10% auparavant (hors FPH)
  Cette mesure cherche à soulager la trésorerie des associations et à les aider à maintenir, autant que possible, les emplois de leurs salariés. Depuis la crise sanitaire, les associations sont plus fragiles et peinent à maintenir les emplois.
- L'appel à projets réaffirme fortement les orientations transversales des Contrats de Ville.

Ces modifications ont abouti à une réorganisation du mode opératoire de l'équipe du Contrat de Ville, et des partenaires financeurs, pour répondre avec réactivité aux porteurs de projets.
De la même façon qu'en 2020, cette année la programmation des crédits a été adaptée et scindée en deux : la programmation classique dite de « droit commun », qui a augmenté de 61% à 80% entre 2020 et 2021 ; et les financements liés au Covid-19.

Ventilation des financements	Part des crédits	Montant
Programmation classique - Contrat de Ville 2021	80%	412 942 €
Covid-19	20%	100 106 €
Total CV + Covid	100%	513 048 €

I - PROGRAMME OPÉRATIONNEL DE DROIT COMMUN = 412 942 EUROS DE SUBVENTIONS

Cette année, les actions financées dans le cadre de l'appel à projets annuel du contrat de Ville et le FPH, ont été moins nombreuses que l'année dernière.
Cela s'explique par plusieurs raisons :

- Beaucoup d'actions financées au titre des crédits 2020 ont été reportées et ont eu lieu en 2021. Les porteurs de projet n'ont pas construit de nouvelles actions puisque leur calendrier était rempli.
- L'année 2021 a été également bousculée par des contraintes sanitaires qui ont freiné les porteurs de projet dans la réalisation de nombreuses actions. Ils n'ont pas fait les demandes de subvention initialement prévues.
- La modalité d'appel à projets sans date butoir a permis aux porteurs de projet de bien réfléchir sur l'opportunité de réalisation des actions avant de déposer les dossiers de demande de subvention.

VENTILATION PAR PILIER

Ventilation	Part des crédits	Montant
Cohésion Sociale	86%	355 231 €
Dév. de l'act éco et de l'emploi	10%	41 187 €
Participation	4%	16 524 €
Total	80%	412 942€

La programmation de droit commun a augmenté par rapport à l'année précédente, cependant, les proportions restent similaires :

- Le volet cohésion sociale est toujours surreprésenté.
- Le FPH a été plus sollicité. Les associations ont utilisé cette modalité de financement pour remobiliser les habitants autours de projets de petite envergure.

A - PILIER COHÉSION SOCIALE

Part des crédits du pilier Cohésion Sociale

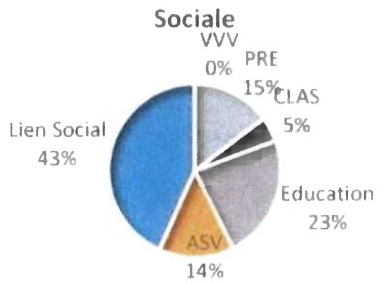

Ce pilier est toujours le plus investi car il est composé de 6 thématiques différentes qui sont bien développées par les acteurs de terrain de notre territoire.

1 - EDUCATION 152 684,00 €
37% du PO – 43% du volet cohésion sociale

Le volet EDUCATION a eu une augmentation de 7% par rapport à l'année précédente, due principalement au financement exceptionnel d'un projet du Collège A. Camus qui permettait de relancer la dynamique de mobilisation des élèves. Cette année, l'éducation représente 43% des crédits du volet cohésion sociale.

Dans ce volet sont financés de façon récurrente principalement 3 types d'actions :

1. Celles portées principalement par l'Éducation Nationale à travers le REP (70 280 €) ou par d'autres structures (12 904 €)
   - Le PROGRAMME D'ACTIONS À DESTINATION DES ÉLÈVES DU REP MATERNELLE ET PRIMAIRE qui regroupe 6 actions pour l'année scolaire 2021-2022 à destination des enfants des établissements scolaires et de leurs parents. Elles ont été construites dans la cohérence et les ambitions partenariales identifiées sur notre territoire et s'articulent avec les politiques de droit commun :
     Les projets sont à destination de tous les enfants scolarisés mais aussi de leurs familles. A la demande du porteur de projet, cette année les actions peuvent aller au-delà de la rentrée scolaire de l'année suivante. Cela permet aux équipes d'enseignants de construire des passerelles entre les réalisations d'une année scolaire à une autre.
   - Le PROGRAMME D'ACTIONS DU COLLÈGE ALBERT CAMUS qui est regroupé sous les trois thématiques définies dans l'appel à projets du Contrat de Ville :
     - La Communication : « Com'Camus »
     - L'orientation : « Parcours Avenir »
     - Les valeurs de la République : « Parcours citoyen »
   - 7 autres actions portées par des associations ou par la Ville de Bayonne, viennent s'inscrire sur cette thématique « Éducation ».
     Elles représentent un poids moins important en termes des crédits, cependant, elles permettent d'étoffer les propositions faites dans le cadre de l'Éducation Nationale.
2. Le Programme de Réussite Éducative = 53 000€
   Le PRE représente la subvention globale la plus importante du Contrat de Ville aujourd'hui. Il est constitué de 11 actions portées par 5 opérateurs. Le PRE accompagne environ 120 parcours d'enfants de 2 à 16 ans.
   En 2021, quelques actions du PRE ont été fortement impactées par la crise sanitaire. Par exemple, les « Espaces parents » qui n'ont concerné que peu de parents (une vingtaine sur toute l'année) alors que la crise sanitaire empêchait tout regroupement à différents moments de l'année.
   L'impact est de longue durée, puisque les Espaces parents s'appuient sur un socle des parents relais présents dans chaque établissement scolaire qui mobilisent les autres parents. Les contacts avec ces parents relais se sont distendus pendant la crise et, depuis, il est difficile d'arriver à reconstituer ce groupe essentiel à la bonne réalisation de l'action.
3. Les Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité = 16 500€
   Les crédits du Contrat de Ville co-financent 11 actions dans le cadre des Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) à destination des enfants des quartiers prioritaires de Bayonne. Les actions CLAS sont financées dans tout le département par la CAF. Sur les QPV de Bayonne, le Contrat de Ville abonde le budget avec une enveloppe de 1 500 € par action.

2 - LIEN SOCIAL 151 782,00 €
37% du PO – 43% du pilier cohésion sociale

Le lien social est un volet très investi par les porteurs de projet, notamment les associations du quartier. Il y a eu, cependant, moins d'actions que l'année précédente (21 actions contre 29 en 2020), soit 37% des actions du pilier cohésion sociale.

Au niveau des crédits 2021, la thématique représente 43% des crédits de la programmation COHÉSION SOCIALE, exactement le même pourcentage que l'éducation

3 -SANTE (DONT la mission ASV) = 50 765€
12% du PO – 14% du pilier cohésion sociale

Les crédits de cette thématique soutiennent principalement la mise en œuvre de l'Atelier Santé Ville, un dispositif spécifique de la politique de la ville, qui fonctionne particulièrement bien dans les QPV de Bayonne avec sa coordonnatrice au sein du CCAS. Malgré les contraintes sanitaires, l'ASV a réussi à mener plusieurs actions en partenariat avec des habitants et des acteurs socio-éducatifs et socio-sanitaires :

- Mise à disposition d'une mallette pédagothèque « Compétences Psycho Sociales ».
- Création d'un escape Game / outils d'intervention pour promouvoir l'activité physique et réduire la sédentarité des jeunes de 6 à 12 ans.
- Création et présentation de 4 vidéos « #Grandir avec les écrans » / outils pédagogiques en éducation aux écrans à destination des parents et des enfants.
- Actualisation du diagnostic local partagé de santé sur les QPV.
- Animations des groupes de travail thématiques : « Santé des Femmes » ; « Grandir avec les écrans », nutrition « Croc Ta Nature » ; « Amélioration du cadre de vie à Breuer » (en partenariat avec HSA).
- Animation du groupe de travail et mise en œuvre du « Grand Zup tour » et du « Rallye découverte au collège Camus ».
- Réalisation du « Forum Santé » du 14 octobre 2021

B - PILIER DÉV. DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET DE L'EMPLOI = 41 187€
10% du PO

Le Contrat de Ville investit depuis plusieurs années un financement spécifique sur la mise en réseau des acteurs du droit commun et finance ainsi de l'ingénierie auprès des acteurs des QPV pour les accompagner dans l'émergence de projets de développement de l'emploi. Au départ en 2013, nous avions 2 ETP : l'un sur la thématique, l'autre sur l'ESS (ce dernier avec des crédits ANRU).
En 2016, nous avons supprimé un ETP pour fusionner la mission. A partir de 2018, nous avons diminué le temps consacré à la thématique à 0.5 ETP et en 2021 cet ETP a été limité à 20% essentiellement pour assurer l'animation du PAQTE.

Quant à la dimension projet, en 2021, les acteurs de cette thématique ont eu du mal à redémarrer des nouvelles actions, et seulement 1 projet (hors la mise à disposition en ingénierie de projet du GIP DSU) porté par l'ADIE et mené en partenariat avec le chef de projet CitésLab pour développer l'entrepreneuriat dans les QPV, a été déployé.

C - PILIER PARTICIPATION = 16 524 €

Après avoir été fortement impacté par la crise sanitaire en 2020, le budget de ce pilier a pu reprendre en 2021 avec une légère augmentation par rapport à l'année précédente (+7%).

En outre, en 2021, les porteurs de projet n'ont pas eu besoin de reporter les actions dans cette thématique. Ils ont attendu pour être sûrs d'arriver à les réaliser avant de faire les demandes de financement.

II - ACTIONS COVID-19 = 100 106 EUROS EN SUBVENTION

VENTILATION DES FINANCEMENTS LIES A LA CRISE DU COVID-19

Ventilation des financements – Covid	Montant
Colos apprenantes	24 639 €
Quartiers d'été	63 727 €
Quartiers solidaires jeunes	11 740 €
Total Covid-19	100 106 €

Part des crédits par sujet Covid-19

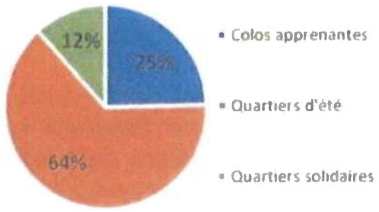

En 2021 des enveloppes exceptionnelles ont été débloquées par les services de l'État à destination principalement des jeunes et des familles des quartiers prioritaires.
Ces enveloppes ont été abondées par les crédits de droit commun du Contrat de Ville pour être en cohérence avec le principe de mutualisation des crédits et ainsi pouvoir financer un maximum d'actions dans ce cadre-là.

A - COLOS APPRENANTES = 24 639 €

Les « Colos apprenantes » sont des séjours de vacances dans des Accueils collectifs de mineurs (ACM) labellisés par l'IA-DASEN (SDJES), se déroulant pendant l'été 2021, à destination des enfants et des jeunes de 3 à 17 ans.
Il s'agissait de séjours d'une durée d'au moins 5 jours, se déroulant en France.
Dans le cadre de ce dispositif lancé par le Gouvernement, le GIP DSU a souhaité se positionner pour contractualiser avec l'État pour permettre le départ en vacances des jeunes des quartiers prioritaires, des quartiers de veille active et/ou accompagnés par les structures travaillant avec le Contrat de Ville dans le cadre de leurs projets collectifs.
Tous les enfants souhaitant partir en séjour pouvaient s'inscrire à une « colo apprenante ». Cependant, les mineurs pouvant bénéficier du financement à 100%, devaient répondre à l'un des critères suivants :

- Résider en QPV – Quartier prioritaire politique de la Ville ou en zone rurale.
- Situation de handicap.
- Familles isolées ou monoparentales.
- Quotient familial inférieur à 1 200 €.
- Enfants de personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire.
- Enfants ayant perdu le lien avec l'école ou n'ayant pas de connexion Internet suffisante pour l'enseignement à distance
- Enfants placés auprès de l'Aide Sociale à l'Enfance.

Le CA du GIP DSU a décidé de contractualiser avec l'ÉTAT, et un dossier de candidature a été déposé pour 80 places et ainsi permettre à une plus grande partie d'enfants des QPV de partir à moindre coût. L'aide financière apportée par l'Etat était de 400 € maximum par jeune et par séjour d'une semaine, soit 80 % du coût du séjour. L'Etat ayant limité la prise en charge des séjours à 500 € par enfant, le solde restant à la charge du GIP était de 100€ maximum par séjour et par enfant. En outre, le CA du GIP DSU a décidé de prendre en charge également jusqu'à 100% du transport jusqu'au lieu du séjour, dès lors qu'il n'y avait pas de départs proposés à partir de Bayonne.

Les modalités d'inscription et les dispositions financières donnaient la possibilité aux associations, souhaitant faire partir un groupe d'enfants, de contractualiser avec le GIP, mais la démarche était également ouverte aux familles souhaitant faire partir leurs enfants individuellement, selon les modalités suivantes :

a. Pour les associations qui souhaitaient faire partir un groupe d'enfants :

Les associations travaillant avec le Contrat de Ville qui souhaitaient faire partir un groupe d'enfants et/ou demander le label d'un séjour pouvaient :

- Informer le GIP DSU en indiquant le nombre d'enfants éligibles au financement.
- Faire labeliser le séjour et/ou inscrire les enfants auprès des organisateurs de colos labellisées via le site dédié.
- Une convention était établie entre le GIP DSU et l'association, pour une prise en charge financière du nombre d'enfants éligibles, ainsi que du transport collectif si c'était nécessaire.
- Un acompte de 70% a été versé à la signature des conventions, et à la fin du séjour le GIP DSU a payé le solde du prix des séjours selon le nombre d'enfants éligibles réellement partis, sur présentation des factures.

b. Pour les familles qui souhaitaient s'inscrire individuellement :

Sur la plateforme « Colos apprenantes », les familles pouvaient prendre connaissance des séjours labellisés et procéder à l'inscription des mineurs.

Si les conditions de la famille correspondaient aux critères d'éligibilité, l'organisateur transmettait le devis correspondant au séjour choisi au GIP DSU.

Dès validation du dossier d'inscription et réception du devis correspondant, un engagement financier du GIP (à hauteur de 500 € maximum / enfant / séjour) pouvait être confirmé par l'envoi d'un bon pour accord directement à l'organisateur. Le coût du séjour pouvait être réglé à l'organisateur par le GIP après réception de la facture.

Pour les familles éloignées du numérique, les enfants pouvaient être inscrits, soit par un partenaire éducatif institutionnel qui avait identifié une famille pouvant bénéficier du dispositif, soit par le GIP DSU, dont la chargée d'études pouvait accompagner la famille dans la démarche.

Au final, deux structures des quartiers prioritaires ont souhaité participer à l'action :

- Le Patronage Laïque des Petits Bayonnais : l'association a organisé 2 séjours au mois d'août, le premier à destination d'enfants âgés de 11 à 14 ans où 11 enfants éligibles ont pu participer, et le second ouvert aux plus petits, dont 16 enfants éligibles. Au total 27 enfants éligibles ont pu bénéficier de l'aide financière des « colos apprenantes » tout en garantissant la mixité sociale, puisque le Patronage Laïque a ouvert les deux séjours aux enfants dont les familles pouvaient payer le séjour par elles-mêmes.
- La MVC Saint Etienne : la MVC a permis le départ de 15 enfants de familles fréquentant la structure. L'association a choisi une colonie organisée par la Ligue de l'enseignement afin que les enfants puissent rencontrer d'autres pairs venant des différents territoires, et durant le mois d'aout pour pouvoir proposer une alternative durant la fermeture annuelle de la structure. Les familles ont été accompagnées par l'équipe dans toutes les démarches afin de garantir le départ de tous les enfants prévus.

Aucune famille n'a souhaité s'inscrire de façon individuelle, elles ont préféré passer par le biais des associations. Cette modalité les a rassurées dans le processus de séparation de leurs enfants.

B - PLAN « QUARTIERS D'ETE 2021 » - COVID 19 = 63 727 €

L'été 2021, le gouvernement a souhaité renouveler l'opération plan QUARTIERS D'ÉTÉ pour accompagner des projets à destination de jeunes et des familles des QPV durement impactés par les restrictions sanitaires. Dans ce cadre-là l'État a attribué une enveloppe supplémentaire de 30 881 € qui a été doublée avec les crédits mutualisés pour permettre d'étoffer les propositions.

Le dispositif de 2021 avait 3 objectifs :

- Objectif 1 : Respirer, s'amuser et découvrir.
- Objectif 2 : Préparer et accompagner à « l'après-covid ».
- Objectif 3 : Se rencontrer, se retrouver et renforcer le lien social.

Était éligible tout projet d'apprentissage à destination des habitants et des jeunes issus des QPV, entre le 1er juillet et le 15 septembre 2021, cherchant à promouvoir le sport, favoriser l'accès à la culture, développer l'esprit critique et citoyen, acquérir et maîtriser le numérique, favoriser les chantiers d'insertion ou éducatifs, prendre soin de la nature, favoriser l'insertion professionnelle, favoriser les activités intergénérationnelles et animer positivement l'espace public

Les subventions étaient ouvertes uniquement aux associations loi 1901. Les critères de labélisation des projets reposaient sur les éléments suivants : respect des consignes sanitaires en vigueur (locaux, transport, activités), prix d'accès permettant la gratuité ou quasi-gratuité aux familles des quartiers prioritaires bénéficiaires, un partenariat avec les associations et les acteurs locaux, la qualité des activités proposées et la viabilité financière du budget prévisionnel de la demande. La particularité de cet appel à projet de l'été 2021 était que la subvention pouvait couvrir des salaires et des charges de fonctionnement supplémentaires de la structure liés à l'action estivale et que les financements pouvaient aller jusqu'à 100% du montant total.

16 projets que l'on peut regrouper en 2 thématiques ont été soutenus :

- Des projets de lien social, éducation, citoyenneté pour un montant de 46 642 €.
- Des aides à la mobilité pour 16 jeunes de 15 à 25 ans, pour passer leur permis de conduire B ou AM pour un montant de 17 085 €.

Les projets ont été présentés au fil de l'eau là aussi, tout au long de l'été.

14 porteurs de projet ont bénéficié de cet aide.

Depuis l'été 2020, l'effet levier de ce dispositif sur les QPV est très positif.

Le lancement de cet appel à projet, a été salué par les acteurs de terrain qui, conscients du besoin des familles de sortir et avoir des activités à l'extérieur, ont su saisir l'opportunité de mise en œuvre des projets partenariaux et complémentaires qui ont affiché complet tout au long de l'été.

Ce dispositif a ainsi permis de :

- Renforcer le partenariat et la mise en réseau des acteurs du quartier
- Proposer des actions hors murs, et ainsi animer et investir l'espace public en pied d'immeuble, avec des animations dans différents domaines (culturel, éducatif, sportif, numérique, ...).
- Présenter aux familles des alternatives tout au long de la saison estivale, période durant laquelle certaines structures sont fermées.
- Tisser des liens avec des familles éloignées des dispositifs de droit commun, dans le but de les amener à les connaitre.
- Travailler autour des actions intergénérationnelles.
- Se rapprocher des jeunes du quartier qui ne souhaitent pas rentrer dans des cadres plus formels.

C - Plan « Quartiers Solidaires Jeunes » - COVID 19 = 11 740 €

Les services de l'État ont débloqué en 2021 une enveloppe d'un montant de 9 616 euros, dans le cadre du plan « QUARTIERS SOLIDAIRES JEUNES », lancé par le gouvernement.
L'objectif était de de flécher ces crédits en priorité :

- Pour des associations de grande proximité en capacité d'agir au plus près des habitants des QPV.
- Des actions en faveur des publics jeunes de 0 à 25 ans (tout-petits, enfants, jeunes et étudiants), s'inscrivant dans les champs d'intervention suivants : continuité éducative , sport , culture , santé mentale, insertion professionnelle, prévention et soutien à la parentalité.

Compte tenu du montant de l'enveloppe et des thématiques fléchées, le choix du GIP DSU a été de ne pas lancer un appel à projets spécifique, mais de mobiliser ces crédits au fur-et-à-mesure qu'un projet déposé dans le cadre de l'appel à projets classique rentrait dans ces critères.
Ainsi, 3 projets dans les domaines de la prévention, la culture et la continuité éducative ont été financés dans le cadre de ce dispositif.

III - LA PRISE EN COMPTE DES ORIENTATIONS TRANSVERSALES = 108 557 €

En 2021 les projets concernant les orientations transversales des Contrat de Ville ont augmenté de 18%.

Depuis 2020, les dispositifs « quartiers solidaires jeunes » et « quartiers d'été », ont contribué à cette augmentation.

Notamment, le nombre de jeunes de 16 à 25 ans bénéficiant des actions financées par les crédits de la politique de la ville a augmenté, par rapport aux années précédents (60% des actions du programme opérationnel ont bénéficié à des jeunes en 2020 et 2021, contre 48% en 2019).

Répartition des actions des Orientations transversales

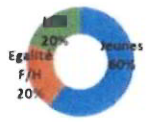

Part de financements des orientations transversales

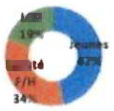

La part de financements dédiés à l'égalité entre les femmes et les hommes a également augmenté, en partie, grâce à la formation que le Contrat de Ville a proposé en 2021 au bénéfice des acteurs de terrain *(cf. mission d'ingénierie du Contrat de Ville ci-dessous).*

CONTRAT DE VILLE - 2ème partie
BILAN DE LA MISSION D'INGÉNIERIE DU CONTRAT DE VILLE EN 2021

I - FORMATION POUR ACCOMPAGNER LES STRUCTURES À INTÉGRER UNE APPROCHE ÉGALITAIRE DES GENRES DANS LEUR FONCTIONNEMENT GLOBAL

Le GIP DSU, en partenariat avec la Fédération Régionale Nouvelle-Aquitaine du Planning Familial, a proposé en 2021 une formation à destination des habitants, professionnels, bénévoles et tous les acteurs intervenant sur les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville ou les quartiers de veille active, pour « Construire des projets d'actions en intégrant les notions de genre afin de promouvoir l'égalité femme/homme au sein de leur structure ».
Cette formation s'est déroulée les 25 et 26 novembre et le 2 décembre dans les locaux du Centre aéré Moulin d'Arrousets.
Les objectifs principaux de la formation étaient :

- Analyser les stéréotypes de genre dans sa pratique professionnelle.
- Élaborer des projets d'action non-genrés.

Le contenu de la formation comprenait :

- Définir le genre.
- Déterminer les situations ordinaires et spécifiques liées au genre entrainant des discriminations et leurs conséquences.
- Déterminer les conséquences d'une société non-égalitaire sur un territoire.
- Comprendre les enjeux d'égalité dans les politiques publiques (nationale, régionale, locale...).
- Identifier les représentations et stéréotypes de genre au sein de sa structure.
- Définir les conditions favorisant l'égalité de genre dans les actions proposées.
- Proposer un cadre sécurisant (aménagement, communication, organisation de travail...).
- S'inscrire dans le projet associatif de sa structure.
- Penser ses actions de manière égalitaire.
- Analyser sa pratique et proposer des pistes d'amélioration.

12 personnes ont participé à la formation, toutes interviennent dans les QPV de Bayonne.
Les profils des participants étaient très différents (animateurs socio-éducatifs, enseignants, coordinateurs santé, responsables en insertion professionnelles, agents police, ...) ce qui a contribué à enrichir les échanges.
Deux séances supplémentaires vont se dérouler en 2022, et selon l'évaluation finale de l'action, des nouvelles formations sur ces questions pourraient être proposées.

- **1 journée d'accompagnement pour l'écriture des projets en intégrant les questions d'égalité femme/homme ;**
- **½ journée de retour d'analyse de pratique.**

II - ACTUALISATION DE L'ENQUÊTE SUR L'IMPACT DES RESTRICTIONS SANITAIRES SUR L'ACTIVITÉ DES ASSOCIATIONS DES QPV

En 2021 et durant 3 mois, le Contrat de Ville a accompagné une stagiaire du DUT Carrières Sociales, Gestion Urbaine et Solidarités de l'IUT Bordeaux Montaigne.
Dans ce cadre-là, le Contrat de Ville a souhaité actualiser l'enquête menée en 2020 pour évaluer l'impact de la crise sanitaire. En 2021, les besoins des associations des QPV, ainsi que leur mode de fonctionnement devaient s'adapter en continu aux restrictions sanitaires imposées. L'enquête s'est orientée sur un nouveau diagnostic de la situation du monde associatif sur les QPV qui permettrait de donner de nouvelles réponses aux associations.
C'est la stagiaire qui a réalisé l'enquête téléphonique à partir d'un questionnaire actualisé pour faire un état des lieux des besoins, difficultés et perspectives auxquelles les associations ont été confrontées.

RÉSULTATS

- Typologie des associations des QPV face aux impacts de la crise sanitaire
  Pour cette enquête, 25 associations sur 55 ont répondu au questionnaire.
  Les résultats ont permis de déterminer une typologie des associations des QPV par rapport à la crise sanitaire :

1. Les associations connaissant un impact important sur leur activité :
   Elles sont majoritaires (18/25) et la plupart ont des salariés (12/18). A l'exception d'une seule association, toutes celles ayant des salariés ont demandé des aides financières. La moitié d'entre elles ne pensent pas que leur pérennité soit en danger, à condition que de nouvelles restrictions ne les obligent pas à refermer complétement comme lors du premier confinement.
   La plupart de ces associations ont trouvé l'accès aux aides très compliqué, avec des dossiers lourds qui demandaient beaucoup de savoir-faire, avec de nombreuses informations à fournir.
   Elles ont, également, fait part de leur inquiétude vis-à-vis du public qu'elles reçoivent : « les distanciations physiques amènent des distanciations sociales ». En effet, elles ont ressenti que les publics avaient besoin de parler, de soutien et pas seulement financier mais aussi psychologique ou moral.
2. Les associations n'ayant qu'un impact faible sur leur activité :
   Le nombre d'associations sur cette catégorie est minime. Il s'agit principalement d'associations qui n'ont pas eu à repousser des activités pouvant compromettre la pérennité de l'association. Cela a permis de maintenir une certaine stabilité. Grâce à cela, les emplois n'ont pas été menacés.
3. Les associations contraintes à un arrêt total de leur activité :
   Depuis le premier confinement les mesures sanitaires ont évolué, et les associations ont en grande partie réussi à s'adapter. Cependant, 4 associations sur 25 ont été obligées d'arrêter complétement leur activité, soit par manque de bénévoles permettant la continuité, soit par l'impossibilité d'adapter leurs interventions aux consignes sanitaires puisque leurs actions ne peuvent pas se faire à distance.
   N'ayant pas de salariés, ces associations ne craignaient pas la baisse d'activité momentanée. Cependant, sans salariés elles ne peuvent pas prétendre aux aides financières pour couvrir les autres charges fixes. Un arrêt d'activité trop prolongé risque de causer leur fermeture définitive.

Trois besoins récurrents ont été exprimés :

1. Le premier est financier, puisque les associations peuvent être financées par projet mais pas forcément en fonction du temps de travail qui, lors de la crise sanitaire, est parfois plus important.

2. Le deuxième est le besoin d'aide humaine pour monter les dossiers, pour demander des aides et pour la gestion en générale, mais aussi parce que les adhérents et les bénévoles sont moins présents par rapport aux années précédentes.
3. Le troisième reste le besoin d'avoir de la visibilité pour pouvoir se projeter pour réaliser de nouveaux projets. Avoir un protocole sanitaire moins lourd mais surtout retrouver du public.

En conclusion, le plus important pour les associations des QPV c'était le maintien de l'activité, malgré une logistique contraignante par rapport à la distanciation physique.

Concernant le GIP DSU, elles ont salué la mise en place de l'appel à projets sans date butoir leur permettant de rebondir plus facilement.

Elles ont fait part également, de leur satisfaction d'avoir eu les appels à projets « quartiers d'été » et « quartiers solidaires » en 2020, et ont demandé que ces opérations soient renouvelées en 2021 dans les mêmes conditions, pour pouvoir répondre aux besoins des familles qui ne partent pas en vacances, tout en adaptant leurs besoins en personnel grâce à la possibilité de la prise en charge à 100% des frais de fonctionnement dans ces appels à projets spécifiques.

III – L'INGÉNIERIE SUR LA THÉMATIQUE DÉVELOPPEMENT DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET DE L'EMPLOI

NB : L'ingénierie PAQTE et le dispositif CitésLab sont traités à part entière dans le rapport d'activité (cf infra)

A – LE PARTENARIAT POLE EMPLOI

Les services de Pôle Emploi restent très mobilisés sur les quartiers prioritaires bayonnais qui relèvent de la compétence de l'agence de Boucau.

Malgré le contexte de la crise sanitaire, la réflexion s'est poursuivie avec l'équipe en charge plus spécifiquement des QPV dont les DE représentent 10% de la demande d'emploi de cette agence. Afin de renforcer son intervention à la fois auprès des demandeurs-ses d'emploi inscrits en QPV mais également, de façon plus large, auprès des habitants-es en recherche d'activité et d'emploi et des partenaires qui peuvent être ressources pour leurs usagers / adhérents, des actions à plusieurs niveaux ont été retenues.

- Organisation d'un forum emploi sur le quartier piloté par l'agence avec notamment les entreprises du PAQTE
- Mise en place d'ateliers dans les locaux du GIP et chez les partenaires « volontaires » pour les accueillir. Ouverts aux demandeurs d'emploi inscrits ils sont également proposés à tous les habitants qui veulent s'y positionner pour avoir une information sur le rôle de Pôle Emploi.
- Visite de la nouvelle agence rénovée de Boucau. Ce dernier objectif n'a pu être réalisé en 2021 en raison de l'aménagement tardif en fin d'année dans les locaux réaménagés.

Ces différentes propositions avaient été présentées et validées par les acteurs socio-culturels du quartier et associations support des adultes-relais au cours d'échanges durant l'été 2021 en présence de Madame la Déléguée du Préfet. Une information leur avait également été donnée sur les points d'actualité de la situation de l'emploi local et des mesures du gouvernement en cours d'application :

- Plan de relance
- Plateforme « un jeune, une solution » avec son numéro vert.

- Présentation des aides au recrutement avec comme mesures phares le PEC (Parcours emploi compétences réservé aux employeurs associatifs), les emplois francs et CIE (réservés aux entreprises)
- Caractéristiques du marché de l'emploi et ressources de l'agence de PE pour soutenir la recherche d'emploi

Le recueil des indicateurs quantitatifs fourni par l'agence de Boucau concernant les évènements organisés en QPV montre que les chiffres sont constants dans la durée :

- Forum du 21 septembre à la Salle ALBIZIA :
  - 19 entreprises participantes (dont 11 du PAQTE)
  - 96 candidats
  - 195 entretiens entre employeurs et candidats,

  Soit près de 10 pour chacune des entreprises participantes
- Participation aux ateliers, à l'agence ou encore au sein des structures du quartier :
  - 22 et 23 avril à l'Atalante : 16 inscrits
  - 21 et 27 mai dans les locaux du GIP DSU 7 : 16 inscrits
  - 24 et 25 juin au GIP DSU : 11 inscrits
  - 16 juillet au GIP DSU : 4 inscrits
  - 26 juillet à l'agence PE : 9 inscrits
  - 21 octobre à la MVC Saint Etienne : 5 inscrits
  - 13 décembre à Artotekafe : 7 inscrits

De plus, l'agence de Boucau a participé au Forum des entreprises du COLLÈGE CAMUS pour la recherche des stages d'observation de 3ème. Ils ont ainsi accueilli une jeune collégienne du 6 au 9 décembre 2021.

Il est à noter, aussi, la signature de 22 emplois francs pour des demandeurs d'emploi du quartier rattachés à l'agence de Boucau.

Au total, 30 employeurs des Pyrénées Atlantiques ont déposé une demande d'emploi franc qui a été acceptée en direction des demandeurs d'emploi des QPV.

En 2022, la dynamique partenariale doit se poursuivre.

B – LA FERME URBAINE

Le GIP DSU, à la demande de la CAPB, a initié une étude de faisabilité portant sur le projet de FERME URBAINE « La Pérouille » en lien avec les acteurs intervenant sur les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville afin de définir quelle organisation collective mettre en place autour de Graines de liberté pour assurer le fonctionnement, la durabilité et le plein impact d'un projet de ferme urbaine situé sur le chemin du Moulin de Habas.

L'étude a été réalisée en plusieurs temps (COVID) mais le comité de Pilotage de l'étude a validé ses conclusions.

Cette étude de consolidation d'un projet POLE D'AGRICULTURE URBAINE s'inscrit dans la droite ligne de la démarche initiée en 2013 qui a vu la création, dans le cadre de la Politique de la Ville à la demande du Comité de Pilotage ANRU, d'une mission ESS innovation sociale visant à favoriser, sur les Hauts de Bayonne, la création et la mise en mouvement d'un projet de territoire sur le registre de l'économie sociale et solidaire qui fasse écho aux atouts du quartier.

D'entrée de jeu, le GIP DSU a développé une ingénierie avec, comme fil rouge, une ambition axée sur l'agriculture et le maraîchage urbains comme autant de filières potentiellement ouvertes sur l'ESS ainsi que sur l'alimentation. Dans ce cadre, un certain nombre de projets ont émergé et notamment le projet de ferme urbaine et pédagogique « La Pérouille » porté par GRAINES DE LIBERTÉ.

La collectivité a souhaité soutenir le projet de ferme porté jusqu'ici par GRAINES DE LIBERTÉ tout en lui donnant corps au sein d'un projet de territoire, et ce en l'articulant autour de quatre volets :

- Un outil de production maraîchère ;
- Un outil support de formation à la permaculture ;
- Un outil d'aide à l'insertion professionnelle, voire à l'installation agricole ;
- Un outil pédagogique de sensibilisation et un lieu de vie ouvert aux habitants du quartier, de Bayonne et de son Agglomération.

Dans ce cadre, la démarche d'étude, confiée au Cabinet FR Consultants, poursuivait 3 objectifs principaux :

1. Donner corps au projet de ferme urbaine au sein d'un projet de territoire articulé entre les différents acteurs de l'ESS présents sur le quartier,
2. Aller plus loin dans la dimension prospective d'un point de vue financier et économique,
3. Définir quelle organisation collective mettre en place autour de Graines de liberté pour assurer le fonctionnement, la durabilité, le plein impact du projet de ferme urbaine.

Ce projet connaitra des concrétisations en 2022 (cf infra – objectifs 2022)

IV - LE TRAITEMENT DES DONNÉES STATISTIQUES THÉMATIQUES ET LA PRODUCTION D'ETUDES

Dans le cadre de la mission d'observatoire du territoire, en 2021, le Contrat de Ville a apporté le soutien en ingénierie nécessaire et traité des données statistiques à la demande des structures des QPV pour leur permettre d'objectiver leurs diagnostics :

- Le traitement des données statistiques du territoire d'intervention de la MVC Saint Etienne et de la MVC Centre-Ville pour le renouvellement de leurs contrats de projet en tant que Centres Sociaux.
- Le traitement des données de précarité des QPV de Bayonne, pour le CCAS dans le cadre de l'actualisation l'Analyse des Besoins Sociaux (ABS) de Bayonne.
- Participation active dans l'étude commandée par l'Atelier Santé Ville pour l'actualisation du « Diagnostic local de santé des habitants des QPV de Bayonne » : réactualiser le diagnostic de santé des QPV pour connaitre la situation actuelle en termes de santé et accès aux soins des habitants des QPV. Un cabinet extérieur a été choisi pour mener à bien le diagnostic.

Mais aussi, pour des dossiers dont la participation du GIP DSU a été essentielle dans la rédaction, voire le dépôt des candidatures :

- Le traitement des données et l'analyse des résultats dans le domaine du développement économique et de l'emploi pour le dossier de candidature de la Cité de l'Emploi.
- Le traitement des données et l'analyse des résultats dans le domaine du développement économique et de l'emploi pour le dossier de candidature de la Cité Éducative.
- Le traitement des données et l'analyse des résultats dans le domaine du développement économique et de l'emploi pour le nouveau protocole du PLIE du Pays Basque.

ORIENTATIONS CONTRAT DE VILLE EN 2022

OBJECTIF 1 : DÉPLOIEMENT DE LA CITE ÉDUCATIVE A BAYONNE

Dans le cadre du PLAN FRANCE RELANCE, le gouvernement a lancé une nouvelle campagne de labélisation « Cité éducative » en 2021.

Les Cités éducatives sont un dispositif visant à intensifier les prises en charges éducatives des enfants à partir de 3 ans et des jeunes jusqu'à 25 ans, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire. Le label « Cité éducative » résulte de la co-construction de la feuille de route gouvernementale pour les quartiers prioritaires menée par le ministère de la Cohésion des territoires avec les collectivités territoriales.

Le déploiement d'une CITE ÉDUCATIVE par la ville de BAYONNE est une opportunité pour notre territoire pour construire un projet ambitieux, intégré et partagé, qui mobilise des crédits pour les jeunes des QPV, mais également il pourrait s'agir de capter des nouveaux crédits pour le projet éducatif global de la ville.

Le GIP DSU a apporté le soutien en ingénierie nécessaire pour l'obtention de ce label d'excellence en 2021, et en 2022, fera partie prenante de toutes les étapes pour la réussite de cet objectif avec le recrutement d'un Chef de Projet Cité Éducative au sein du GIP.

OBJECTIF 2 : LANCEMENT DE L'ÉTUDE SUR L'INTERCULTURALITÉ DANS LES QPV DE BAYONNE

Il était prévu de réaliser en 2021 la mise à jour du DIAGNOSTIC D'INTÉGRATION de 2003 visant à mieux connaitre les populations du territoire. La question de l'intégration ayant profondément évolué il était apparu, lors de réunions partenariales, que cette question devait être réinterrogée pour savoir « de quoi, de qui, on parle ». Nous avons échangé avec le CLAP SUD OUEST mais aussi procédé à une recherche d'expériences similaires.

Nous en avons conclu que les angles d'étude de 2003 étaient devenus compliqués à mobiliser seuls et qu'il parait plus judicieux de mener une étude sur la connaissance globale des populations qui habitent les quartiers prioritaires. Il est donc important de revoir cette question à l'aune des évolutions territoriales et humaines.

En 2022, un cahier de charges sera proposé et envoyé aux cabinets d'étude ayant de l'expérience sur ces questions, pour accompagner le GIP DSU dans la réalisation de ce diagnostic et préconiser un plan d'actions selon les résultats obtenus.

OBJECTIF 3 : FINALISER LE PROJET DE FERME URBAINE

L'étude dont les conclusions ont été rendues en 2021 (cf supra) a dégagé deux scénarii de réalisation, aux ambitions différentes :

- **Un scénario de développement a minima, sur 1 hectare** : ce scénario sécurise l'activité et le projet de GRAINES DE LIBERTE sans faire appel à une autre organisation que celle qui lui est propre.
- **Un scénario de développement plus ambitieux sur 2 hectares** : ce scénario permet de faire fonctionner un projet alimentaire durable capable également de générer un projet de développement économique en QPV. Il s'appuiera sur plusieurs volets : formation, insertion, production, animation. Graines de liberté garderait un rôle dans son métier propre, l'animation, mais un opérateur devrait être désigné pour mener à bien le projet sur les volets insertion et formation en particulier.

Fin 2021, le deuxième scénario a été retenu en Comité de Pilotage.

Il est envisagé de produire, dans le cadre d'un partenariat CAPB/GIPDSU un « appel à candidature » visant à la sélection d'un porteur de projet qui développe une ferme urbaine sur les Hauts de Bayonne dont une partie sera dédiée à une activité de SIAE (structure d'insertion par l'activité économique de maraichage.

OBJECTIF 4 : AMÉLIORER LA COMMUNICATION DES DISPOSITIFS DU GIP DSU (TRANSVERSAL A TOUS LES DISPOSITIFS DU GIP DSU)

En 2022 le GIP DSU souhaite développer un chantier transversal, relativement peu investi jusqu'à présent : celui de la communication des dispositifs et des actions menées par le GIP.

L'objectif est de rendre visible au grand public les actions menées directement par le GIP DSU, mais aussi celles mises en œuvre grâce au soutien des dispositifs portés par le GIP.

Dans ce cadre-là, il est prévu d'augmenter le temps consacré au suivi technique des outils de communication, les implémenter et les alimenter régulièrement. Ainsi, il est prévu :

- La refonte du site internet du GIP DSU.
- La création d'une page sur Linkedin ; Instagram ; et maintien de la page Facebook.
- Le développement des nouveaux outils de communication des dispositifs du GIP.
- L'appui technique à l'équipe pour la communication des actions.

MISSION PAQTE

(DANS LE CADRE DU CONTRAT DE VILLE)

Le PAQTE est un dispositif national décliné dans les territoires politique de la ville.
Il s'agit de fédérer les entreprises souhaitant s'engager envers les habitants.es des QPV (Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville) « avec des objectifs ambitieux, chiffrés et évalués » autour de 4 axes :

- Sensibiliser les plus jeunes au monde de l'entreprise, notamment en renforçant l'offre de stages de troisième à destination des élèves de collège du REP (Réseau d'éducation Prioritaire)
- Former en favorisant l'accès à l'alternance
- Recruter de manière non-discriminatoire
- Acheter de manière plus responsable et inclusive

LES CHIFFRES CLÉS 2021

36 entreprises signataires du PAQTE

ACTUAL / AL and CO / BAM / BAMA / CCI / CMA 64 / CPME 64 / DUBROCA / EIFFAGE CONSTRUCTION Sud Aquitaine / EIFFAGE ROUTE SUD OUEST / ENEDIS / ETCHART Construction / FERME PINTAN / FFBTP / GEIQ A LUNDI / GOYTY / GUINTOLI / HORIZONS / HSA / IJK / KEOLIS / LABASTÈRE / MASSON/ MEDEF/MENDIBOURE FORMATION/NEO RESEAUX/PEINTURES D'AQUITAINE/PHARMACIE DES GASCONS/SAFRAN/SDEL RESEAUX PYRENEES/SECOURS ASSISTANCE/SEG FAYAT/SOUBESTRE/SUEZ/SYNERGIE/UMIH

- Dont ENTREPRISES + 50 salariés Enedis – Safran Helicopter Engines - Eiffage construction Sud Aquitaine - Eiffage route Sud Ouest
- Dont Institutionnels CCI - CMA 64 – CPME 64 – UMIH – Fédération française du BTP 64 – MEDEF - HSA (bailleur social) -

I – L'ANIMATION DU PAQTE PAR LE GIP DSU

La plupart des territoires ont choisi une externalisation de l'animation et de subventionner un prestataire type « réseau d'entreprises » ou de ne pas y consacrer de moyens particuliers.

Le GIP DSU a fait le choix d'assurer une animation dédiée et de ne pas l'externaliser mais de le garder en régie directe et d'y affecter de la RH en interne. L'idée sous-jacente était de profiter de l'opportunité du dispositif pour monter en compétence et d'agréger les entreprises aux acteurs traditionnels de la Politique de la Ville.

L'objectif est de construire un réseau d'acteurs sensibilisés aux problématiques des habitants des quartiers prioritaires et de profiter de leurs expériences et savoir faire pour diffuser des informations ou provoquer des rencontres.

0.5 ETP est affecté à la mission.

La méthodologie de travail est similaire à celle du développement : agréger des acteurs de droit commun autour de problématiques relevant de la Politique de la Ville, au bénéfice des habitants des QPV.

II – LES REALISATIONS 2021

Le GIP DSU de Bayonne et du Pays Basque a subi en 2021 et pour la 2ème année les effets de la crise sanitaire. Cependant, malgré ce contexte qui a lourdement impacté l'organisation de manifestations dans des lieux clos, plusieurs actions mobilisant les signataires du PAQTE ont pu avoir lieu.

Les signataires du PAQTE se sont mobilisés en regard de leur engagement contractuel sur les différents axes.

« RENCONTRES PROFESSIONNELLES ET DÉCOUVERTE DU KARTING » organisées par le GIP DSU avec 9 signataires du PAQTE

GEIQ A LUNDI / GOYTY / EIFFAGE CONSTRUCTION / GUINTOLI / PEINTURE D'AQUITAINE / ALetCO / IJK / SYNERGIE / HSA
Ce projet a été organisé avec l'UFOLEP 64 qui porte une action destinée à redonner du sens à la pratique sportive des jeunes en QPV isolés par des mois de confinement et à reprendre contact avec le milieu professionnel.

- Temps d'échange avec Pôle Emploi / rappel des mesures (emplois francs, CIE Jeunes) et proposition de mettre en place une action de parrainage pour les demandeurs-ses d'emploi de ces quartiers.
- Présentation des offres des ETT présentes (missions pour l'été en particulier).
- Sessions de karting dans lesquelles seraient présents des jeunes et des entreprises.

Résultat :
15 jeunes présents / des échanges avec les acteurs économiques qui se sont pris au jeu des sessions de karts mais davantage d'intérêt en conclusion du côté des jeunes pour le volet sportif de l'après-midi que pour le volet professionnel.

FORUM EMPLOI organisé par Pole Emploi avec 18 recruteurs dont 11 signataires du PAQTE

ETCHART CONSTRUCTION / ENEDIS / SAFRAN / GEIQ A LUNDI / EIFFAGE CONSTRUCTION / HORIZON / IJK / SYNERGIE / SECOURS ASSISTANCE / MASSON PLATRERIE / DUBROCA BATIMENT

Ce forum emploi a été mis en place dans une salle de la Ville mise à disposition gracieusement pour l'événement, salle très bien identifiée par les habitants des quartiers prioritaires de Bayonne. Les contraintes sanitaires ont permis malgré tout, en respectant les gestes barrières et en limitant le nombre de participants, de maintenir cet évènement qui a nécessité plusieurs semaines de préparation.

De plus, le choix qui a été fait permettait de limiter le nombre de recruteurs tout en sollicitant ceux dépositaires d'offres d'emploi dans les secteurs ayant des postes à pourvoir : service à la personne, bâtiment, intérim, propreté et nettoyage, hôtellerie et aéronautique. Les conditions

Pôle Emploi a mobilisé les conseillers de ses 4 agences du Pays Basque.

L'objectif fixé étant de donner aux employeurs toutes les informations nécessaires sur les aides à l'embauche avec un zoom sur les emplois francs.

Une campagne d'affichage dans le quartier a été organisé avec l'aide du bailleur social qui a imprimé et disposé cette information dans les halls d'immeuble grâce à l'implication des gardiens d'immeubles.

Les résultats :

- 96 candidats principalement issus des QPV bayonnais sont venus rencontrer les recruteurs,
- 195 entretiens ont eu lieu entre les employeurs et les candidats,
- soit près de 10 entretiens pour chacune des entreprises participantes.

Achats responsables - PHARMACIE DES GASCONS

La Pharmacie des Gascons a changé en 2021 une partie de son parc informatique et a donné 8 équipements (unités fixes et portables) à l'Association du Collectif Social Web qui ont été tous donnés aux associations et habitants des QPV après avoir été reformatés pour un usage privé.

Ce genre d'action permet de remplir plusieurs objectifs :

- Donner une deuxième vie à des équipements informatiques
- Mettre en valeur la technicité de l'association
- Permettre à de nouveaux utilisateurs d'avoir accès à un équipement informatique à coût 0

Fin 2021, la Chambre des Métiers a signalé au GIP DSU vouloir procéder à ce même type d'opération qui s'est opérationnalisée en janvier 2022 pour 30 équipements qui ont tous été redistribués aux associations et familles du quartier.

FOCALE sur les stages de 3ème

Annulés pour cause de crise sanitaire au cours de l'année scolaire 2020/2021, les stages de 3ème de l'année scolaire 2021/2022 ont été l'objet d'une opération spécifique organisée autour d'un partenariat Collège CAMUS / GIP DSU / signataires du PAQTE / autres employeurs.

Pour rappel, le Collège CAMUS fait partie du Réseau d'éducation prioritaire (REP). En 2020, son taux de réussite au brevet était de 72%.

Certains élèves sont scolarisés depuis peu mais maitrisent parfois plusieurs langues. L'équipe enseignante en compte cette année 25 différentes parlées au sein de l'établissement.

Le contexte

Les élèves de 3ème doivent réaliser un stage en entreprise dont l'objectif est de leur faire découvrir le monde économique et professionnel dans le cadre de la préparation de leur projet d'orientation. Le constat récurrent est que certains élèves, dépourvus de réseau familial ou en recherche de secteurs d'activités précis, ne trouvent pas de stages qui leur conviennent.

L'objectif de créer un évènement spécifique répondait à plusieurs enjeux :

- Impliquer les signataires du PAQTE qui se sont engagés sur l'AXE 1 (sensibiliser)
- Faire venir dans le collège des professionnels-les qui sont passionné-es par leurs métiers.
- Créer un contact direct entre les enseignants, les employeurs et les élèves.
- Mettre les élèves en situation de face à face avec des employeurs pour préparer leur avenir professionnel.
- Proposer des stages « valorisants » aux élèves auprès d'employeurs engagés.

Préparation de l'évènement

En mai et juin 2021 deux réunions ont eu lieu entre le Collège CAMUS et le GIP DSU pour déterminer les objectifs de l'évènement à organiser sur l'année scolaire 2021/2022 en fonction de la date de la période de stage des élèves de 3ème fixée début décembre.

Il s'agissait de déterminer d'un commun accord la date de l'événement / le lieu / la mobilisation des entreprises du PAQTE engagées sur l'AXE 1 / le nombre d'entreprises à inviter / les secteurs à définir pour satisfaire l'attente des élèves.

L'équipe enseignante a choisi de grouper dans la même après-midi une présentation des entreprises et de leurs métiers et de faire suivre cette rencontre d'un JOB DATING pour aider les élèves qui ne l'auraient pas encore trouvé à choisir un lieu de stage.

Une préparation a eu lieu au mois d'octobre avec la DRH du bailleur social de la Communauté d'Agglomération Pays Basque « Habitat Sud Atlantic » pour aider tous les élèves à rédiger leur CV et préparer les entretiens individuels du JOB DATING.

15 employeurs présents dont 8 du PAQTE

UMIH / ENEDIS / SAFRAN / GOYTY / EIFFAGE CONSTRUCTION / MENDIBOURE FORMATION / HABITAT SUD ATLANTIC / FERME PINTAN-DARRICAU

Organisation du jour-j

14h30 : accueil des 15 employeurs sur site (dont 9 signataires du PAQTE)

- Installation selon le plan de table dans la salle polyvalente (à l'entrée du collège)
- Étaient présents également Madame la Principale du Collège et Madame la Déléguée du Préfet pour les QPV du Département des PA, le Président et la Directrice du GIP DSU ainsi que les salariés du GIP, un Conseiller Départemental, les enseignants-es organisateurs.
- Les employeurs ont pu apporter leur kakémono pour scénariser leur emplacement. Il n'était pas prévu de remettre des documents aux élèves mais de les remettre au CDI en consultation.

15h/15h50 : rencontre des entreprises par groupes d'élèves

- Les élèves de chaque classe ont été divisés en 3 groupes soit 15 groupes d'élèves pour les 5 classes de 3ème. Chaque groupe a vu 2 entreprises et a rempli un questionnaire individuel.
- La liste des groupes et des 2 entreprises associées était affichée en bas de la salle polyvalente.
- 15h10 : 1er groupe / 15h30 : 2ème groupe

15h50/16h : récréation

16h/17h job dating / rencontres individuelles

- Seuls les élèves sans stage (ou souhaitant modifier le stage trouvé) ont assisté à cette 2ème partie dans la salle polyvalente.
- Chaque entreprise a reçu entre 2 et 5 élèves maximum pendant un temps donné (en fonction du nombre d'élèves). Le choix de l'employeur n'a pas été communiqué sur place mais ultérieurement et un retour a été fait à l'équipe éducative et à l'élève retenu. Chaque entreprise était invitée à être force de proposition pour aider les élèves encore en recherche non retenus.

ÉVALUATION

Du côté des entreprises :

Le constat fait par les entreprises est celui d'une attitude très positive des élèves, y compris dans un effort vestimentaire de présentation. Beaucoup d'écoute et d'attention de leur part. Certains élèves ont osé aller à la rencontre de plusieurs employeurs indépendamment de leur maitrise de la langue française.

Recensement post-forum des propositions des entreprises qui ont aidé certains élèves à trouver un stage dans un autre service que celui qui était prévu au départ ou qui ont téléphoné à des collègues pour aider à les placer. Au total : 26 propositions de stages ont été faites dont 18 par les signataires du PAQTE.

Du côté de l'équipe enseignante :

Il y a eu un gros investissement pour préparer au mieux cette manifestation. Constitution des groupes, organisation, il y a eu une très bonne gestion du temps et des élèves avant pendant et après.

Du côté du GIP DSU :

Très bonne adhésion des entreprises du PAQTE pour venir rencontrer les élèves et leur proposer au moins une place en stage (c'était la condition de leur présence). Il a fallu cependant compléter avec d'autres employeurs non encore signataires pour avoir une représentation de la plus grande partie des secteurs présents sur le territoire du Pays Basque et pouvoir répondre aux élèves. Leur engagement à travers cette action est une première étape pour intégrer le réseau du PAQTE en 2022 pour au moins 4 d'entre eux qui ont déjà rempli leur convention.

Résultats :

Ce forum a permis la réalisation de 18 stages à l'issue du processus de choix fait en 2 temps : en premier lieu les entreprises ont pu se positionner pour prioriser l'accueil des élèves reçus lors du Job Dating. Le choix final revenait cependant aux élèves qui ont décidé dans quelle entreprise ils souhaitaient aller.

Les signataires du PAQTE continuent de répondre positivement aux sollicitations du GIP DSU pour assister aux différentes propositions de rencontres.

Les résultats emploi restent modestes mais la possibilité de rencontrer directement des employeurs reste un point fort dans la construction du parcours professionnel des DE jeunes et adultes.

Si les résultats paraissent modestes, il n'en demeure pas moins que la multiplication de ces rencontres crée autant d'occasions de faire évoluer les représentations réciproques et de faire connaître les métiers qui ont besoin de main d'œuvre tout en assurant aux habitants des QPV une information correcte.

Cette action vient conforter tout le travail réalisé sur le pilier ÉCONOMIE EMPLOI du Contrat de Ville.

ORIENTATIONS PAQTE EN 2022

Pour 2022, le contexte plus favorable devrait permettre d'envisager, dès le 1er semestre plusieurs actions du PAQTE.

OBJECTIF 1 : POURSUIVRE LA DYNAMIQUE PARTENARIALE

- La mise en place de petits-déjeuners avec le dispositif CitésLab et ses créateurs d'entreprises. Objectif visé : faire se rencontrer les signataires du PAQTE et des jeunes entrepreneurs en recherche de réseaux et de valorisation de leurs activités pour de nouveaux marchés.
- Une action sur l'apprentissage avec la Mission Locale à destination des jeunes suivis mais également des familles et des élèves de CAMUS ainsi que des habitants des quartiers.
- Un forum à l'initiative de Pôle Emploi qui connait une augmentation de 50 à 70% d'offres d'emploi au 1er trimestre et en particulier celles qui correspondent aux métiers en tension (notamment dans le bâtiment, l'hôtellerie-restauration, les services à la personne).

OBJECTIF 2 : DEVELOPPEMENT DU RESEAU D'ENTREPRISES PARTENAIRES

Le développement du réseau est également un enjeu important mais les entreprises ont eu de nouveau à affronter en fin d'année 2021 et début 2022 les effets de la 5ème vague et le retour du télétravail obligatoire, impactant leur organisation et leur disponibilité pour s'ouvrir à ce type de partenariat. Néanmoins, 9 signataires ont déjà rempli leur projet de convention PAQTE et 2 autres sont en cours d'élaboration. La recherche se poursuit avec de nouvelles entreprises. Une signature officielle en sous-préfecture pourrait avoir lieu en septembre.

MISSION CitésLab

(Dans le cadre du Contrat de Ville)

La mission a pour objectif d'accueillir le public issu des quartiers politique de la ville et quartiers de veille, qui désire s'inscrire dans des démarches de création d'entreprise. Il est question de travailler sur l'idée, la formalisation du projet et enfin sur l'orientation vers les partenaires, qui vont valider, accompagner et/ou financer le projet.

LES CHIFFRES CLÉS 2021[1]

123 personnes rencontrées (objectif 100 par année civile)
(65 en 2020 soit 2 fois plus cette année)

- 73 étaient issus de QPV et 9 en limite de QPV soit 2/3
- 8 en QVA
- 33 personnes hors périmètre répondant à des critères sociaux
- 54% sont des femmes (49% en 2020)
- 56% ont moins de 40 ans

73 % des personnes rencontrées sont donc issues soit des QPV ou limites et QVA (objectif : 70% des personnes rencontrées doivent être issues des QPV ou QVA)
Si les « 30 % autres » des objectifs peuvent être hors périmètre, le GIP DSU a choisi que ce pourcentage soit réservé à des personnes remplissant des critères sociaux (minima sociaux, demandeurs d'emploi longue durée, jeunes accompagnés par la mission locale...)

La moitié des personnes rencontrées a soit créé soit avait déjà créé dans l'année 2021 leur activité entrepreneuriale.

39 créations nettes d'entreprises –32% de transformation (Création /accompagnement)

- 15 % d'immatriculations supplémentaires / 2020
- Dont 28 créations en QPV/ QVA soit 72 % des immatriculations réalisées
- 45 entreprises créées ou déjà en activité sont créées par des habitants des QPV/QVA (78 % contre 82 % sur N-1)

41 emplois créés pour 39 créations d'entreprise

- 37 micro-entreprises (18 en N-1)
- 2 SARL (2 SARL, 1 EURL en N-1)

Origine	Nombre de créations			Nombre d'emplois crées		
Année	2019	2020	2021	2019	2020	2021
Habitants QPV	9	12	25	13	13	27
Habitants QVA	1	4	3	1	4	3
Habitants hors zone installés en QPV/QVA	0	2	0	0	2	0
Hors périmètre	1	4	11	1	4	11
Total	11	21	39	15	23	41

Les **domaines de la création**

- 1/4 des entreprises sont dans le secteur des services à la personne, ce chiffre est faussé par la forte proportion de livreurs Uber Eats dans cette catégorie.
- Si on intègre les métiers de bouche, l'artisanat représente plus des 1/3 des créations, contre 10 % en 2020

[1] Il convient de préciser que les chiffres sont extraits de l'extranet BPI. Toutes les données sont saisies au courant de l'année et des extractions via Excel fournissent ces résultats.
L'ensemble des ratios qui suivent sont calculés sur la base des 123 personnes rencontrées en 2021

À noter que c'est la 1ère « année pleine » sous le label CitésLab BPI pour la mission « Entrepreneuriat pour tous » concernant Bayonne et le Pays Basque.

La plus-value de la mission d'ingénierie du chef de projet CitésLab

- **Un accompagnement dédié, sur-mesure et sans limite dans le temps**, aussi bien en amont qu'en aval de l'immatriculation. La création ne s'arrête pas au numéro de siret...
- **Une présence marquée dans les lieux de vie et de passage des quartiers** : ce qui permet d'être identifié aupres de la cible. Statistiquement on sait que ces quartiers ont des déficits en matière de création d'entreprise et ont des taux de chômage supérieurs aux autres territoires, un appui est donc fortement utile.
- **Un soutien sur la fracture numérique** : les créateurs sont en manque d'outils numériques (déficit en équipement informatique, manque de compétences...) et cela peut constituer un véritable frein à la création, l'accompagnement numérique fait partie de la mission.
- **Des ateliers entrepreneuriats réguliers, gratuits et collectifs** : l'organisation de sessions de travail via des ateliers est une réelle plus-value. Tous ces ateliers ont un bénéfice opérationnel, avec toujours le même objectif, le développement économique et commercial.
- **Une vitrine positive sur la création comme solution** : croire au droit à l'initiative et au financement. Nombre de porteurs de projets pensent que de ne pas avoir les financements nécessaires les empêchent de créer. Or, nous avons la preuve, via des exemples concrets, que le financement est possible si le dossier est bien construit et viable notamment par l'apport d'un Business plan complet.

I – PROFIL DES PERSONNES

- **Un faible niveau de qualification** : 58 % (26% sur N-1) des personnes rencontrées soit 71 personnes sur 123 ont au plus un diplôme de niveau V (BEP CAP), ce qui est encore plus vrai pour les activités artisanales.
- **1/3 ont des revenus liés à l'ARE (45 % sur N-1)**. En effet un revenu qui permet d'avoir du temps disponible à la création est un des éléments déterminants.
- **13 % des personnes rencontrées sont des indépendants avec des difficultés administratives, financières et commerciales.** Ces derniers ont systématiquement créé sans accompagnement en amont et ont du mal à développer leur activité.
- **16% sont tributaires des minima sociaux** (RSA, ASS... 15 % l'an passé).
- Dans les 18 % « autre » on retrouve les RQTH et les revenus des indépendants
- **20 % n'ont aucun revenu (25 % sur N-1)** et se lancent dans l'entrepreneuriat, souvent faute d'emploi.
- **Plus de la moitié des porteurs de projets est inscrite comme demandeur** d'emploi à Pôle Emploi

Type de revenu des personnes rencontrées

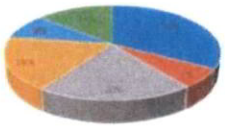

II– LES PRESCRIPTIONS

Précaution de lecture : On peut constater certains écarts notamment sur le BAO (bouche à oreille) et les prescriptions du PLIE ; pour rappel les pourcentages N-1 étaient calculés sur 65 personnes contre 123 en 2021, ce qui écrase mécaniquement les ratios, dans la mesure où la volumétrie des personnes rencontrées n'est pas comparable.

- **Le bouche à oreille est le principal vecteur de prescriptions avec** 26 % contre 40 % en 2020.
- **Il se complète avec les adhésions volontaires lors des ateliers :** 10% des personnes continuent leur parcours après être venues à un atelier d'information.
- On peut noter que **les actions CitésLab ont généré 10 % de prescriptions cette année**.
- Le PLIE est le 1er prescripteur institutionnel (22 % contre 26% sur N-1).
  Cela s'explique par la proximité entre le PLIE et le Chef de Projet CitésLab au sein du GIP DSU mais aussi par les caractéristiques des personnes accompagnées par le PLIE (très éloignées de l'emploi, sans projet professionnel...)
- **Pôle Emploi** (10 % en 2021, 6 % en 2020) et la **Mission Locale** (12% sur les 2 années) sont des **prescripteurs réguliers.**

III – L'ORIENTATION VERS LES PARTENAIRES DE LA CREATION

- **Sur 123 personnes rencontrées, 81 (45 sur N-1) ont été orientées vers les acteurs de la création.**
- **42 %** sont orientées **vers la CCI ou TECGECOOP** contre **40 % l'année passée**.

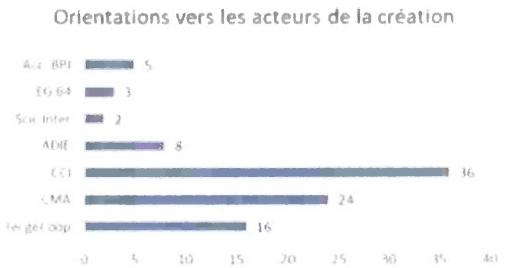

Précaution de lecture : dans le tableau ci-dessous on compte 94 orientations car certains porteurs de projets peuvent durant leur parcours rencontrer plusieurs acteurs. Par exemple l'ADIE, pour un financement et Tecgecoop pour une demande d'Agefiph alors que le porteur de projet a réalisé son budget prévisionnel à la CCI.

l'Europe s'engage · Pays Basque Euskal Herria · République Française · Pyrénées Atlantiques · Région Nouvelle-Aquitaine · bpifrance · Union Européenne
Ce projet est cofinancé par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national FSE + 2021-2027

IV – LES ATELIERS COLLECTIFS

Le chef de projet avait pour objectif d'organiser 15 ateliers et/ou événements liés à l'entrepreneuriat. Sur 2021, ce sont 17 actions qui ont été menées en faveur des entrepreneurs et des porteurs de projets des QPV / QVA

2 rencontres avec des experts de la création.

- la CCI pour une réunion d'information en QPV en janvier avec 5 participants
- l'URSSAF en février dans leurs locaux en partenariat avec l'Adie : 8 participants.

8 ateliers thématiques en QPV soit au 3Bis soit à l'Artotékafé répartis sur l'année

- Optimiser sa page et son compte Facebook
- Communiquer sur Facebook
- Communiquer sur Instagram
- Créer son Google my Business

Chaque atelier a été proposé 2 fois dans l'année, avec au total plus de 45 participants.

2 Café'Créa à l'Artotékafé,

- Un dédié aux femmes avec le PLIE, l'ADIE et l'ESCM en juin (10 participantes)
- Un dédié aux jeunes en octobre avec l'ADIE pour informer les jeunes de moins de 30 ans sur la prime jeune du ministère de la cohésion sociale et de l'emploi (6 participants)

1 action d'information sur le marché de la place des Gascons 2 mercredis de suite en septembre, en partenariat avec l'Adie, 1 financement Adie réalisé à la suite de cette action.

1 jeu de simulation de création d'entreprise sur 3 jours du 15 au 18/11, en partenariat avec Tecgecoop, avec 6 participants

1 action de prospection en novembre pour orienter vers le dispositif « Accélérateur BPI » des créateurs QPV immatriculés depuis moins de 3 ans. 5 personnes ont été orientées.

1 forum de la création organisé à la CCI, en partenariat avec la CCI :

- Étaient présents, l'Urssaf, la CCI, la CMA 64, l'Adie, Tecgecoop, EG64, Scic Interstices, un expert-comptable, Pôle Emploi Boucau et CitésLab.
- Plus de 60 personnes sont venues pour rencontrer ces experts de la création.

De plus nous avons expérimenté l'organisation d'une campagne de crownfunding.

Dans le cadre de CitésLab nous avons des créateurs qui ont besoin de soutien pour des financements et pour qui le CROWDFUNDING peut être une solution.

Nous avons décidé, pour les sécuriser, de tester grandeur nature une organisation de crowfunding avec un porteur de projet.

La procédure ainsi testée nous permettra de disposer d'une trame opérationnelle reproductible pour d'autres porteurs de projet.

Il s'agissait en l'occurrence de mettre en place cette procédure pour un projet de restauration de proximité qui est en cours de finalisation à Habas La Plaine, en quartier de veille de Bayonne. Nous avons sollicité un prestataire pour nous accompagner sur une modélisation. Ce prestataire intervient déjà dans le cadre des ateliers collectifs CitésLab, Camille Roumazeilles, consultante et formatrice en communication digitale.

Nous avons permis au porteur de projet de récolter 2 500 € pour boucler son plan de financement.

À cette occasion deux brunchs (le 01/07 et le 29/07) ont été organisés au sein du quartier afin de faire connaître la campagne de collecte de fonds. Ces événements ont rassemblé une trentaine de personnes, des élus et la presse.

V – CONCLUSION MISSION CITESLAB SUR L'ANNEE 2021

Malgré une année de plus, compliquée sur le plan sanitaire, on constate une vraie croissance des immatriculations et une baisse des radiations.
La Chambre de Métiers et de l'Artisanat constate un nombre croissant de demandes de réorientations professionnelles et a mis en place un parcours spécifique pour répondre à cette forte demande. Cela va constituer une plus-value pour orienter vers la CMA. C'est une nouvelle cible pour l'entrepreneuriat.
Comme les porteurs de projets en QPV n'ont pas ou très peu d'appétence pour les outils numériques de communication (webinaire, visioconférence) par manque d'équipement ou de compétence, CitésLab, par sa proximité et sa facilité de prise de RDV, permet de mieux les accompagner et cela constitue une réelle plus-value pour les créateurs. Les échanges en présentiel restent les plus sollicités.
L'accompagnement individualisé sous des formes variées (principalement en face à face ou remobilisation par le sport) permet de rassurer et d'améliorer la compréhension des enjeux de la vie de chef d'entreprise et de l'ensemble des éléments techniques.
Le relais avec des partenaires de la création en matière pédagogique est donc un élément important pour la cible QPV / QVA.

ORIENTATIONS CITESLAB EN 2022

OBJECTIF 1 : RENFORCER LES PARTENARIATS INSTITUTIONNELS, NOTAMMENT AVEC POLE EMPLOI ET CONSEIL DEPARTEMENTAL

La prescription des partenaires institutionnels est perfectible.
En effet les orientations ne sont pas encore systématiques du fait du manque d'interlocuteur dédié.

Pôle emploi Boucau qui reçoit tous les habitants des QPV est un vivier important.
En 2021 ce sont 12 orientations, mais un partenariat plus étroit envisagé en 2022 devrait permettre de doubler ce chiffre. Les pistes envisagées :

- Organiser une réunion d'information collective avec les conseillers de l'agence de Boucau en mettant l'accent sur les plus-values (partenariat étroit avec BGE Tecgecoop et les chambres consulaires, ateliers, forum, café-créa, recherche de financement, recherche de locaux...), plutôt qu'une présentation chiffrée
- Informer des événements à venir de manière systématique
- Participer aux informations collectives QPV organisées par Pôle Emploi Boucau chez les partenaires (MVC, PLIE...)
- Travailler sur le fichier Activ'Créa comme évoqué en 2021 avec les conseillers PE
- Recevoir des porteurs de projets à l'agence de Boucau, soit sous forme de permanence ou sur RDV.

Améliorer le partenariat avec le Département qui envoie les BRSA créateurs vers des prestataires.
On peut noter 3 orientations en fin d'année sur 2021 du CCAS et SDSEI de Bayonne, cependant ces orientations ont été faites car les objectifs des prestataires étaient atteints.
Il s'agit de montrer la plus-value du dispositif, en complément des prestataires.

Mise en place d'une convention avec la CCI Bayonne Pays Basque afin de prendre en charge les frais d'immatriculation des habitants des QPV.
50 % des frais seront à la charge de la CCI et le reste sera pris en charge par le GIP DSU dans la limite de 20 immatriculations par an. La même convention est en cours d'étude à la CMA64.

l'Europe s'engage · Pays Basque Euskal Herria · République Française · Pyrenees Atlantiques · Région Nouvelle-Aquitaine · bpifrance · Union Européenne
Ce projet est cofinancé par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national FSE - 2021-2027

OBJECTIF 2 : POURSUIVRE DES ACTIONS DE FORMATION SUR LA CREATION D'ENTREPRISE AU PLUS PRES DES HABITANTS QPV

- **Avec France BGE,** il est envisagé de mettre en place un jeu de simulation sur la création d'entreprise qui se déroulerait sur 3 jours afin d'offrir une vue d'ensemble aux habitants des QPV des différentes compétences et qualités nécessaires à la création d'entreprise.
- **Mettre en place un partenariat avec l'ADIE** pour permettre aux porteurs de projets de participer aux formations « je deviens entrepreneur » qui permet de balayer l'ensemble des étapes de la création. En effet le Stage Préalable à l'Installation qui était payant et proposé par les consulaires n'étant plus obligatoire, cette formation gratuite proposée par l'ADIE pourrait faciliter la compréhension pour les porteurs de projets.
- **Participer à la quinzaine de l'entrepreneuriat** organisé par la Région avec l'organisation d'un forum en partenariat avec les acteurs locaux de la création.
- **Continuer de développer des ateliers thématiques** pour former les créateurs. L'accent sera mis sur la stratégie commerciale et marketing avec un nouveau consultant.

OBJECTIF 3 : POURSUIVRE DES ACTIONS DE SENSIBILISATION SUR LA CREATION D'ENTREPRISE

- **Créer des RDV appelés « le café des créateurs »** avec des entreprises signataires du PAQTE : ces RDV permettraient de réunir aux Hauts de Ste Croix un ou plusieurs chefs d'entreprise confirmés et des habitants des quartiers afin d'échanger sur les difficultés mais aussi sur les réussites et ainsi démystifier la création pour les porteurs de projet. En premier lieu un temps de présentation individuel sera défini, suivi de l'intervention du chef d'entreprise, puis pour finir temps d'échange entre les différents participants et le ou les chefs d'entreprise invités.
- **Poursuivre l'information avec la CCI et la CMA64** soit aux Hauts de Ste Croix ou dans leurs locaux pour proposer une information collective sur la micro-entreprise. Un événement est prévu en mai avec la CMA64.
- **Présence régulière sur le marché de la Place des Gascons et** sur l'ensemble des commerces de la résidence Breuer afin de sensibiliser la population à l'entrepreneuriat. Un dispositif de communication spécifique sera mis en place.

D'ores et déjà, plus de 20 événements sur 2022 dédiés à l'entrepreneuriat pour tous sont programmés :

1 à 2 forums avec des experts de la création d'entreprise, pour démystifier la création d'entreprise et rencontrer en un même lieu et en même temps tous les acteurs locaux de la création d'entreprise

1 café' Créa par mois à partir de mars/avril avec les entreprises signataires du PAQTE afin de partager les bonnes pratiques et de témoigner sur le quotidien des chefs d'entreprise.

1 jeu de simulation sur 3 jours avec Tecgecoop, qui permet de voir l'ensemble des compétences nécessaires pour développer son activité.

2 informations collectives au sein du quartier par les chambres consulaires avec pour objectif de rencontrer au plus près les habitants des quartiers

1 action jeune pour donner l'envie d'entreprendre

1 action femme pour donner l'envie d'entreprendre

1 journée de mobilisation de porteurs de projet en partenariat avec le CitésLab de Pau afin d'échanger sur les bonnes pratiques et les écueils de l'entrepreneuriat

8 à 10 ateliers thématiques sur la communication et la stratégie commerciale. L'objectif est de fournir des outils opérationnels de développement économiques aux créateurs. Ces ateliers sont animés par des consultants experts dans leur domaine.

OBJECTIF 4 : REFLECHIR A UN LIEU DEDIE DE LA CREATION D'ENTREPRISE

Avoir un lieu dédié et repéré constituerait une réelle plus-value en termes de repérage et de développement.
Le dossier du futur projet de POLE ESS au cœur de quartier prioritaire est en voie de finalisation et la mission CitésLab est associée au projet pour y déployer son offre de service avec les autres partenaires de la création.

MISSION « PLIE »

Le PLIE s'inscrit dans la priorité 1 du Programme Opérationnel National 21-27 du FSE+ : «Favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale des personnes les plus éloignées du marché du travail et des plus vulnérables/ou des exclus »
Conformément aux principes européens dans lequel il s'inscrit, le PLIE a pour finalité le retour à un emploi stable des personnes dont il a la charge et qui lui sont prescrites par les acteurs du SERVICE PUBLIC DE L'EMPLOI. Il agit en termes de + value pour les habitants du Pays Basque rencontrant des difficultés d'insertion.

565 personnes accompagnées en 2021 correspondant aux critères de protocole PLIE

- 63% bas niveau de qualification (inférieur au niveau IV)
- 62% DELD
- 55 % femmes
- 55 % séniors (+ 45 ans)
- 36% BRSA
- 19% d'habitants QPV

48.2% de sorties positives en 2021 (45% en 2020)

- 70% en CDI ou CDD + 6mois
- 22% en formation qualifiante
- 6% création d'entreprise
- 2% contrats aidés

84 participants ont été positionnés sur des parcours de formation dont 85% dans le cadre du PRF répartis comme suit : Compétences clés (31%), Secrétariat commerce (21%), Service à la personne (14%), Bâtiment transports (15%), Hôtellerie restauration (15%) Communication (4%)

Maintien de la diminution du temps de prise en charge des participants (entre 1 à 3 semaines)

Temps de parcours : 17 mois en 2021 en moyenne et 20 mois pour une sortie positive.

L'Europe s'engage · Pays Basque Ousal Herria · République Française · Pyrénées Atlantiques · Région Nouvelle-Aquitaine · bpifrance · Union Européenne
Ce projet est cofinancé par le fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national FSE+ 2021-2027

Le PLIE : une offre de service insertion-emploi « cousue main » pour les personnes les plus éloignées de l'emploi

1. Un accompagnement de proximité individualisé et renforcé pour favoriser l'accès à l'emploi durable, la formation ou la création d'entreprise
2. Un programme d'actions spécifiques (programme opérationnel) additionnel au droit commun
3. Des opportunités d'emploi grâce à un réseau d'employeurs impliqués dans notre dispositif

I – L'ACCOMPAGNEMENT

Rappel des objectifs :

Accompagner au moins 350 personnes en demande d'emploi chaque année
Les personnes sont appelées « participants » pour l'Europe
Le PLIE s'est engagé à sur-représenter les femmes (55%) et les habitants des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (25%)
Réaliser un taux de sortie positive de 50% en CDI, CDD + 6 mois, formation qualifiante ....

- **Une sortie positive est validée 6 mois après la prise de poste ou l'entrée en formation, pas au moment de la signature du contrat !**

Rappel de la plus-value de l'accompagnement

Les participants sont accompagnés jusqu'à l'obtention d'une solution durable
Ils bénéficient au minimum d'un entretien individuel par mois
Chaque RIE accompagne peu de personnes en même temps pour assurer l'individualisation de l'accompagnement renforcé (80 participants au maximum)

565 PERSONNES ACCOMPAGNÉES (517 participants/2020)

Typologie des publics en adéquation avec les engagements de la convention PLIE et dépassement des objectifs.

Un public majoritairement féminin

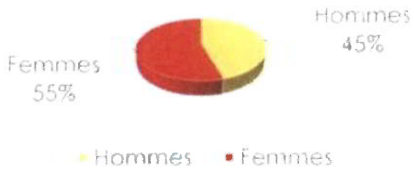

Moyenne d'âge 45 ans

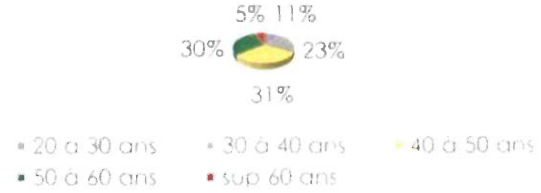

Un profil de participant avec un bas niveau de qualification

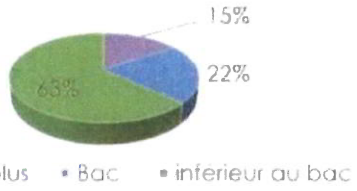

Des entrées correspndants aux critères du protocole

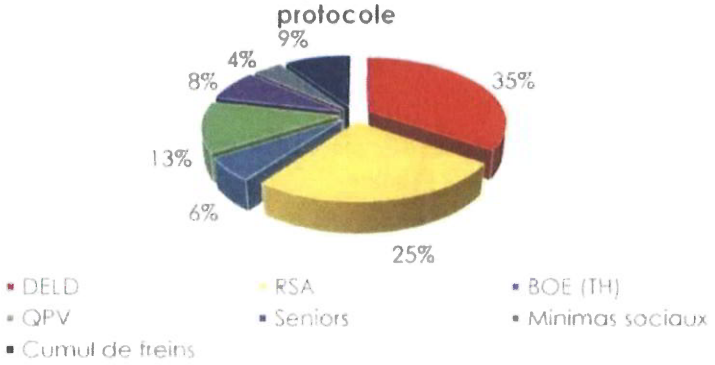

Typologie géographique

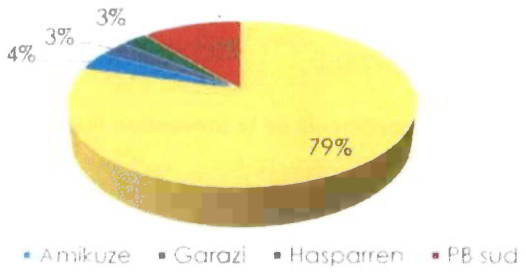

UN TAUX DE SORTIES POSITIVES EN PROGRESSION : 48,2% (45% en 2020)

- Les employeurs sont aussi bien des entreprises que des associations ou des collectivités, voire des particuliers.
- Les sorties en emploi se font principalement sur les secteurs d'activités de services : aide à la personne, nettoyage, bâtiment, hébergement et restauration, le commerce et autres activités de service.

LES ÉTAPES DE PARCOURS

- **86% des participants accompagnés ont eu au minimum une expérience professionnelle dans l'année,** une étape de parcours liée à un projet de formation ou de création d'activité.
  Le nombre d'étapes de parcours « Emploi » formalisées en 2021 montre l'efficacité de l'accompagnement PLIE dans la mise en situation professionnelle des personnes éloignées de l'emploi et leur mobilisation vers l'emploi.

- **Il y a eu en tout 771 étapes de parcours engagées** sur les axes de projet professionnel, actions collectives du développeur entreprises, lever des freins périphériques, programme opérationnel, médiation à l'emploi, insertion par l'économique.
  Chaque participant a pu bénéficier au minimum d'une étape de parcours, ce qui démontre la dynamisation des parcours. La mise en œuvre de l'accompagnement est basée sur la co-construction de parcours en y intégrant des objectifs et des séquences adaptés aux participants

LES HABITANTS DES QPV

Du point de vue de l'emploi, les observations sont systématiquement en défaveur des habitants sur les deux territoires en QPV : moins formés, plus tôt sortis du système scolaire (avec des taux de décrochage scolaire élevés, quel que soit le quartier). Si la ville de Bayonne concentre les emplois, elle concentre aussi les chômeurs. La moitié des demandeurs d'emploi sont de longue durée.
C'est pourquoi depuis 2007, un infléchissement du PLIE sur les habitants des QPV est inscrit dans le protocole à 25% de participants devant y résider. Sans quota, le taux tourne à 18%. Un effort est donc nécessaire pour ces populations très éloignées de l'emploi.

En 2021, le taux de suivi des participants des QPV est de 24%, sur l'ensemble des participants du territoire de l'ex ACBA (quotas ancien protocole) et de 19% sur l'ensemble participant territoire CAPB.

A noter : dans le cadre de la Politique de la Ville, des actions sont déployées notamment par Pôle Emploi pour relayer l'information PLIE aux habitants des quartiers prioritaires. Des permanences mensuelles sont organisées dans les locaux du GIP DSU et le PLIE est presque systématiquement abordé.

LES PERMANENCES

Les lieux de permanences

- Anglet : Pôle Solidarités
- Bayonne : GIP DSU
- Bayonne : Pôle emploi (jusqu'en juillet)
- Biarritz : Pôle Emploi et SDSEI
- Hasparren : centre Elgar
- Hendaye : CCAS (janvier à avril) puis LAN EKO (depuis mai)
- Saint Jean de Luz : Pôle Emploi
- Saint Palais : MSP Amikuze
- Saint Jean le Vieux : Pôle Territorial

En 2021, 3073 entretiens ont été programmés répartis sur les permanences du PLIE sur le territoire :

Ville de permanence	Nombre entretiens programmés	% entretiens réalisés
Bayonne	1877	68%
Anglet	462	66%
Biarritz	171	77%
Saint Palais	129	71%
Hendaye	125	60%
Saint Jean de Luz	119	61%
Hasparren	102	67%
Saint Jean le Vieux	88	72%
TOTAL	3073	68%

l'Europe s'engage · Pays Basque Euskal Herria · République Française · Pyrénées Atlantiques · Région Nouvelle-Aquitaine · bpifrance · Union Européenne
Ce projet est cofinancé par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national FSE+ 2021-2027

- Depuis cette année, nous avons constaté **une hausse des entretiens** réalisés en comparaison aux années précédentes.
- **En 2021, 68% des entretiens programmés ont été réalisés contre 50% les années précédentes.**
  - Grâce au déploiement des permanences sur des lieux de proximité, facilement identifiables et accessibles qui a permis de limiter l'absentéisme aux entretiens
  - Grâce à une meilleure utilisation de notre logiciel de renseignement qui permet désormais d'envoyer automatiquement des SMS de relance 48 heures avant la date de l'entretien.

II – LE PROGRAMME OPERATIONNEL ET LE FAPLIE

Dans le cadre de sa mission tournée vers l'emploi durable des personnes les plus éloignées de l'emploi, le PLIE a mis en place une méthodologie de dynamisation des parcours des participants pour rendre le PLIE plus pertinent pour les publics accompagnés et les faire rentrer dans une progression rapide vers l'emploi.

Les objectifs :

Mobiliser plus rapidement les participants sur leurs objectifs emplois
Amener les participants à intégrer une logique de progression dynamique
Raccourcir ainsi les temps de parcours des participants dans le dispositif : 17 mois en 2021 en moyenne et 20 mois pour une sortie positive.

LA STRATÉGIE :
Les entrées dans le PLIE se font à 3 niveaux différents
avec un objectif de parcours en 3 étapes en fonction de chacun
Ces actions peuvent être cumulées

Participants dans l'incapacité de se positionner immédiatement sur un projet professionnel

Participants en capacité de travailler un projet professionnel

Participants proches du retour à l'emploi

FREINS PÉRIPHÉRIQUES À L'EMPLOI	BILAN APPROFONDI & D'ORIENTATION	RELATION ENTREPRISES
Public visé : Participants du PLIE dans l'incapacité de se positionner sur un projet professionnel Une ou plusieurs actions sont mobilisables. **Objectif :** A l'issue de ces actions, avoir la capacité de travailler un projet professionnel ou un retour à l'emploi	**Public visé :** Participants du PLIE en capacité de travailler un projet professionnel Actions à la carte Chaque contenu est adapté en fonction du participant **Objectif :** Un bilan approfondi et d'orientation professionnelle permet de valider un parcours de réorientation et/ou de retour à l'emploi.	**Public visé :** Participants du PLIE en capacité de réaliser une action dans l'entreprise ou en capacité de retour à l'emploi : Visites et immersions en entreprise Recherche offre d'emploi ciblée Création d'événements relation entreprise Mise en relation Organisation d'ateliers de recherche d'emploi **Objectif :** Accéder à l'emploi
+ FAPLIE (financements nécessaires aux projets professionnels)		

L'Europe s'engage en Nouvelle-Aquitaine bpifrance

PO 2021

Le PO fait l'objet d'une mise en concurrence chaque année. Ses contenus sont adaptés aux besoins des participants.

N°	INTITULÉ	MO	NB PARTICIPANTS
A1	Diagnostic mobilité	Solutions mobilités	25
A2	Bilan d'orientation professionnelle	CIBC	48
A4	Des outils numériques pour l'emploi	CSW	32
A5	Communiquer par son image	CI&Com	16
A6	Sophrologie	Agnes Arruebarruena	11

Pour mémoire :

Les actions se déroulent sur TOUT le territoire d'intervention du PLIE
Elles sont complémentaires au droit commun : principe de subsidiarité
Les actions sont prescrites par les référentes en fonction de la situation de la personne.
Elles peuvent être mobilisées à tout moment en fonction du parcours et des besoins
Des aides au déplacement sont prévues si les actions sont éloignées

FAPLIE 2021

Ce fonds appelé aussi « enveloppe souple » répond à son objectif initial de soutenir les participants dans leur démarche de recherche d'emploi et de faciliter la finalisation des projets. **Accordé sous conditions de projet professionnel et après avoir apuré les aides de droit commun, le FAPLIE permet de lever les freins à l'emploi** :

64% des aides individuelles versées sont liées à la mobilité (code, permis, réparation voiture, assurance, frais kilométriques) ...
4% sont des aides financières à la formation (en complément des aides existantes)
32% sont des aides l'aide à l'achat de matériel, vêtement ou stocks.

III – LA RELATION ENTREPRISE

Depuis avril 2019, un Développeur Réseau Entreprise a rejoint le PLIE. Ses missions sont déclinées autour de 2 axes :

Le développement d'un réseau employeur local : 215 entreprises dans tout secteur d'activité

La relation de proximité avec ce réseau entreprises permet au développeur réseau entreprises de pouvoir définir au mieux les offres d'emploi avec les employeurs et de proposer des profils adaptés aux besoins de l'employeur.
Les entreprises sont sollicitées en permanence pour entretenir une collaboration active.
Dans le cadre de la prise en compte de l'égalité des chances et de non-discrimination, le PLIE propose régulièrement à des employeurs des candidatures féminines sur les offres d'emploi, traditionnellement pourvues par des hommes.

Les offres d'emploi captées

Les offres d'emploi se sont diversifiées et se sont ouvertes à de nouvelles entreprises (notamment sur les territoires Pays Basque sud et intérieur)
Les CDI ont été plus nombreux dans des secteurs en tension comme sur des métiers moins tendus (secrétariat).
Les emplois sont plus sécurisés et plus longs que les autres années.

306 offres d'emploi captées dont une grande majorité en exclusivité pour les participants du PLIE,
288 mises en relation ont été effectuées en 2021
958 contacts entreprises dont 182 visites physiques

2021	Nombre de postes	Nombre de mises en relation	Nombre pourvus
	306	288	71

Le soutien à l'activité des RIE sur la mission placement à l'emploi :

Le développeur réseau entreprises assure un suivi en emploi et une médiation constante avec les employeurs en complémentarité de l'accompagnement réalisé par les RIE.

En étroite collaboration avec les RIE, il procède en permanence à des échanges qui permettent de :

- Modifier et adapter l'accompagnement pour chaque participant et optimiser les chances de retrouver un emploi.
- Échanger sur les décisions, les changements de projets, qui ont été entendus lors des différents entretiens.
- Des revues de files actives sont programmées tous les mois avec la chargée de développement PLIE et chaque RIE.
- Des points tripartites (RIE, développeur réseau entreprises et participant) ont été rajoutés tout le long de l'accompagnement des participants si besoin.

152 participants ont ainsi été reçus individuellement par le développeur réseau entreprises et accompagnés dans leur recherche d'emploi, dont 93 femmes, soit 60%.

La proximité et l'intégration à l'équipe de la relation entreprises a considérablement fluidifié les relations avec les RIE : cela a évité un travail administratif de part et d'autre qui devenait très lourd en termes de suivi. D'autre part, l'équipe a pu travailler en collectif et s'approprier au mieux la relation entreprises.

Pour renforcer encore plus l'efficacité de la mise en relation sont organisés :

Des demi-journées de recrutement : 10 ateliers co-animés par des employeurs ont été organisés - **149 participants - Sur les secteurs** de l'agriculture, de la propreté, du tourisme, du BTP, de l'Industrie, de l'aide à domicile.

Des ateliers collectifs :

10 ateliers collectifs de préparations aux entretiens fictifs.

Les candidats qui participent à ces entretiens, participent également aux entretiens fictifs. La connaissance des codes de l'entretien et des axes de progression (travail sur un argumentaire court et séries de questions à l'oral).

10 ateliers entretiens fictifs organisés en 2021 auxquels ont participé 114 personnes

- Dans le cadre de sa mission d'animation d'un réseau d'entreprises, de manière ciblée en lien avec les profils des candidats, le PLIE a mis en place des ateliers « entretiens fictifs », proposant une approche innovante et inclusive de la participation des employeurs de plus en plus investis et engagés.
- À chaque atelier, entre 5 et 8 entreprises de différents secteurs d'activités, viennent rencontrer les participants en entretien individuel, découvrir leur parcours professionnel et faire un retour sur les entretiens réalisés, les points positifs et/ou à améliorer.

Ces ateliers regroupent **32** employeurs qui ont, pour la plupart, participé à plusieurs ateliers dans l'année. Ces employeurs sont dans une démarche pro active ; ils s'impliquent dans le projet professionnel du participant et sont force de proposition.

Régulièrement, lors de ces ateliers, des offres sont proposées et des contrats sont signés.

Le déploiement des ateliers « entretiens fictifs » sur les territoires.

En 2021, 4 ateliers ont été organisés sur les territoires avec les employeurs issus du tissu économique local : St Palais - St Jean le Vieux - Hasparren - Hendaye

LE MAINTIEN DE L'ACCOMPAGNEMENT MALGRÉ LA CRISE SANITAIRE

Toute l'équipe du PLIE, Référentes et développeur réseau entreprises ont maintenu un accompagnement de proximité pendant les périodes de confinement.

- Toutes les RIE en télétravail ont pu garder le lien. Tous les participants ont été contactés très régulièrement par téléphone ou par visioconférence pour garder la dynamique de recherche d'emploi pendant le 3ème confinement pour éviter toute rupture.
- Dans des parcours de formation, nous avons pu également proposer à des participants la mise à disposition d'ordinateurs pour pouvoir continuer la formation en distanciel.
- Le télétravail a perduré et nous avons gardé du présentiel pendant le troisième confinement (3 jours présentiel et 2 jours de télétravail)
- Notre collaboration étroite avec les partenaires notamment Pôle Emploi a permis de définir d'autres modalités organisationnelles et ainsi de pouvoir recevoir des orientations et amorcer des accompagnements.

IV – CONCLUSION SUR LA MISSION PLIE EN 2021

Dans le cadre de sa mission tournée vers l'emploi durable des personnes les plus éloignées de l'emploi, le PLIE a mis en place une méthodologie de dynamisation des parcours des participants pour rendre le PLIE plus pertinent pour les publics accompagnés et les faire rentrer dans une progression rapide vers l'emploi.

V – LE PARTENARIAT

LE PARTENARIAT AVEC POLE EMPLOI

Depuis 2017 le PLIE et POLE EMPLOI ont engagé un partenariat opérationnel :

- Partager leurs diagnostics locaux.
- Rechercher une convergence de leurs objectifs et de leurs stratégies respectives pour ce qui concerne l'accès à l'emploi des publics cibles du PLIE. Dans cette perspective, Pôle emploi et le PLIE se concertent régulièrement sur leurs plans d'action dans le cadre des comités de pilotage et des comités techniques du PLIE.
- Contribuer à la réalisation des objectifs et à la mise en œuvre des stratégies de leur partenaire

Pour l'année 2021 Pôle Emploi et le PLIE ont plus particulièrement convenu d'intégrer au minimum 150 demandeurs d'emploi orientés par les 4 agences Pôle Emploi de Bayonne, Boucau et Biarritz et Saint Jean de Luz dans le respect des critères d'éligibilité des publics tels que définis dans le protocole d'accord du PLIE, dont 50 habitants QPV. En raison de la crise sanitaire, les informations collectives dans les agences se sont arrêtées en mars 2020, et n'ont pas repris en 2021. Seulement, une information collective pour les habitants des QPV a pu être programmée et animée en 2021.

POLE EMPLOI	BAYONNE	BOUCAU	DONT BOUCAU QPV	BIARRITZ	ST JEAN DE LUZ	TOTAL
NOMBRE DE PRESCRIPTIONS	42	81	38	48	45	216
NOMBRE D'INTEGRATIONS	25	56	26	33	38	152

LES AUTRES PARTENARIATS

De nombreux partenaires ont été en lien avec le PLIE en 2021.

Plusieurs rencontres avec les partenaires de secteur de l'insertion et du secteur professionnel ont été organisées en 2021 avec l'équipe du PLIE.

19/01 : Café partenaire Irrissary SDSEI PBI
04/02 : Visite « Fabrique de l'avenir » Tarnos
16/02 : Visite Association Horizons Ciboure
15/03 : ERIP : visite et présentation Anglet
18/03 : Visite ACI LAGUN Saint Jean le Vieux
31/05 : Visite épicerie sociale Anglet
31/05 : Visite MIFEN Bardos
07/06 : Atelier avec syndicat des mobilités
23/06 : Visite centre PERF Tarnos
01/07 : Visite ACI Ferme Uhaldia Hasparren
15/11 : Visite Atherbea

LES OBJECTIFS DE LA MISSION PLIE EN 2022

OBJECTIF 1 : PROLONGER LA FONCTION « DÉVELOPPEMENT D'UN RESEAU D'ENTREPRISE » SUR TOUT LE PAYS BASQUE – RECRUTEMENT D'UN-E CHARGE-E DE RELATION ENTREPRISES

Au regard de la valeur ajoutée apportée par le poste de DEVELOPPEUR-E DU RESEAU ENTREPRISES dans la mobilisation des entreprises, dans le repérage du PLIE comme soutien au recrutement, dans les résultats de placement, et dans des pratiques innovantes de la relation entreprise, la mission du développeur réseau entreprises va être renforcé en RH par un-e chargé-e de relation entreprises sur le territoire de l'intérieur. L'enjeu est de capter de nouvelles offres à proximité des populations accompagnées mais aussi de pouvoir proposer régulièrement des ateliers sur tous les territoires.

OBJECTIF 2 : RECONDUIRE LE FONDS D'AIDES INDIVIDUELLES POUR LES PARTICIPANTS

La mise en œuvre de l'enveloppe souple en 2021 a permis d'accélérer des parcours de retour à l'emploi, de sécuriser des reprises d'activité, ou de création d'activité.
Elle sera reconduite et adaptée en fonction des leviers financiers nécessaires à la mise en œuvre des parcours.

OBJECTIF 3 : INTÉGRER + ET MIEUX LES HABITANTS EN QPV

La convention PLIE prévoit un taux de 25%.
Les informations collectives spécifiques habitants QPV en partenariat avec Pôle Emploi reprendront.
Une permanence sur le secteur de Saint Esprit sera assurée afin de proposer un service de proximité pour les habitants de cette zone.

OBJECTIF 4 : CONTINUER DE DEPLOYER DES PERMANENCES SUR LE TERRITOIRE DE LA CAPB

- Soule : affectation d'un 0.25 ETP accompagnement
- Positionner et ancrer le PLIE en tant qu'acteur de l'insertion professionnelle sur le territoire de la CAPB au service des habitants de ce territoire

OBJECTIF 5 : FAVORISER L'EGALITE FEMMES /HOMMES DANS L'ACCOMPAGNEMENT DU PLIE

L'équipe du PLIE s'attachera à promouvoir et à favoriser l'égalité femmes/hommes dans leurs modalités d'accompagnement.
Un atelier de sensibilisation du public féminin aux métiers en tension et à la mixité des métiers sera co-construit par l'équipe du PLIE.
Cet atelier sera proposé au moins deux fois par an aux participantes du PLIE et sera animé en interne par les référentes.

MISSION « CLAUSE »

La clause d'insertion est un dispositif efficace de lutte contre le chômage et l'exclusion qui est à la main des donneurs d'ordre qu'ils soient publics ou privés.
Elle est intégrée dans les pièces administratives du marché dès son lancement et engage l'entreprise qui remporte un marché à réserver une part de la main d'œuvre de son opération à des personnes en insertion professionnelle pour sa réalisation.

Le GIP DSU a un rôle de « facilitateur » auprès de tous les acteurs impliqués dans le chainage des différentes étapes, fortement codifiées dans une organisation administrative qui est très encadrée.

INDICATEURS DE RÉSULTAT CLAUSE 2021

- 108 063,26 heures d'insertion au global ont été réalisées (87 004 en 2020 - 69 412 heures en 2019 - 45 102 heures en 2018 - 20 443 heures en 2017) dont :
  - 71 504,76 heures gérées en direct par le GIP DSU soit 44,5 ETP
  - 36 558,50 heures pour la FIBRE 64 soit 22,75 ETP sur le territoire de la CAPB

- 13 donneurs d'ordre pour 109 entreprises qui ont réalisé des heures d'insertion en 2021

- Public :
  - 75% de premier niveau de qualification
  - 63% de plus de 26 ans
  - 190 participants : leur nombre n'a quasiment pas augmenté dans le dispositif en 2021 (+ 5 seulement)
  - 11% des participants habitent dans un des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville ou un quartier de veille (donnée constante comparée à 2020)
  - 89 % du public en insertion est masculin (doublement du public féminin par rapport à 2020)

71 505 heures travaillées (hors fibre) en 2021

Ce projet est cofinancé par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national FSE + 2021-2027

LES CLAUSES SOCIALES EN 2021 : UNE ANNÉE SYNONYME DE SORTIE DE CRISE

L'année 2020 avait été très impactée par le premier confinement qui avait stoppé net les chantiers sauf à de rares exceptions et ce n'est qu'au dernier quadrimestre que le nombre d'heures d'insertion était revenu à un niveau plus habituel. Cette situation a perduré tout au long de l'année 2021 qui a été celle au cours de laquelle ont été enregistrées par le GIP DSU le plus grand nombre d'heures d'insertion depuis qu'il en a repris la gestion en direct.
L'année 2021 a permis de fonctionner « normalement » avec les traditionnelles périodes estivales et hivernales de congés qui rythment le travail des entreprises de la clause.

2021 a été également l'occasion de faire aboutir des partenariats avec de nouveaux maitres d'ouvrage concernant des opérations dont les heures d'insertion débuteront en 2022 :

- DOMOFRANCE Pyrénées Atlantiques démarre un projet immobilier sur Bayonne. L'engagement de DOMOFRANCE de favoriser l'Insertion par l'Activité Economique et la formation professionnelle s'inscrit au cœur de sa démarche socialement responsable.
- La Ville de Bidart a entrepris d'introduire une clause d'insertion sur un marché pluriannuel d'entretien de sa voirie et de ses réseaux divers. Ce type de marché n'étant renouvelé que tous les 4 ans le service des marchés publics s'est organisé pour l'introduire dans la bonne temporalité de son renouvellement.
- La Ville de Boucau porte un projet de Maison des Associations pour laquelle le choix des heures d'insertion s'est porté sur tous les lots permettant de générer au moins 35 heures d'insertion.

La première collaboration signifie en amont plusieurs échanges entre les services (ceux de la clause et ceux des marchés) et des propositions de rédaction des articles des marchés qui doivent figurer pour leur prise en compte sont alors faites par le GIP pour être intégrés par les services des marchés qui y apportent leurs éléments contextuels. Des calculs prévisionnels sont proposés pour écarter tous les lots qui ne génèrent pas a minima une semaine de travail, à moins que leur technicité ou leur dangerosité soient des obstacles à l'intégration de salariés en insertion dont on ne peut exiger une qualification spécifique, à moins qu'elle ne soit intégrée à un cursus de formation / emploi.

I – 71 504,76 HEURES (HORS FIBRE 64) = 195 PARTICIPANTS - 44,5 ETP

L'année 2021 a permis de faire travailler quasiment le même nombre de participants que l'année précédente pour beaucoup plus d'heures d'insertion, ce qui donne une moyenne qui est passée de 287,10 heures travaillées/participant en 2020 à une moyenne de 366,69 heures/ participant en 2021, d'où des parcours plus qualitatifs.

A – L'IMPLICATION DES MAITRES D'OUVRAGE

Maître d'ouvrage	Nb heures réalisées en 2018	Nb heures réalisées en 2019	Nb heures réalisées en 2020	Nb heures réalisées en 2021	ÉVOLUTION
CAPB	2 769,00	993,75	7 435,00	8 985,35	5
Région Nouvelle Aquitaine	5 589,84	3 038,00	4 121,50	3 191,58	6
Département des PA	0	926,50	2 163,67	8 158,25	5
HSA-OPH	2 813,00	6 694,30	14 836,62	16 033,63	5
Office 64 de l'Habitat	1 992,00	5 734,28	7 641,46	10 211,54	5
LE COL	32,00	1 221,00	1 337,34	80	6
Ville de Bayonne	5 613,00	8 942,00	9 485,79	13 956,05	5
Ville de Biarritz	3 808,60	1 560,25	240,50	1 873,00	5
SNCF RESEAU	1 061,00	2 295,00	1 399,50	5 129,91	5
SNCF	896,00	0	0	0	-
LA CAF	0	1 213,35	0	0	-
Ministère des Armées ESID	2 298,25	1 966,00	120,00	1 508,45	5
SGAMI Sud-Ouest	174,00	3 781,00	379,00	0	6
SEM Créaticité	0	0	0	2 196,00	5
Les Amis de Getari Enea	0	529,50	0	0	-
Syndicat des Mobilités PBA	18 057,38	18 883,85	5 388,75	181,00	6
Total heures réalisées	**45 102,07**	**57 778,78**	**54 549,13**	**71 504,76**	5

Le nombre d'heures d'insertion des collectivités et bailleurs sociaux sont dans leur grande majorité en augmentation.
Les 5 plus grands volumes ont été réalisés par ordre décroissant par :

- Habitat Sud Atlantic
- La Ville de Bayonne
- L'office 64 de l'Habitat
- La CAPB
- Le Département des Pyrénées Atlantiques

Les bailleurs sociaux continuent de développer d'importants programmes de réhabilitation et de construction.
La CAPB introduit de la clause dans de nombreux marchés sur le Pays Basque intérieur et sur la côte (voirie et réseaux notamment) le service des marché a sensibilisé l'ensemble de ses directions et les incite à développer cette pratique chaque fois que c'est opportun grâce au support d'une fiche navette spécifique.

Ce sont les marchés liés aux travaux de construction ou de réhabilitation qui restent de façon constante les plus volumineux en nombre d'heures avec plus de 80% des marchés. Viennent ensuite les travaux de réseaux et de voirie en particulier ainsi que les autres marchés concernent les services ou les espaces verts.

CATÉGORIES DE MO	HEURES D'INSERTION REALISEES 2017	HEURES D'INSERTION REALISEES 2018	HEURES D'INSERTION REALISEES 2019	HEURES D'INSERTION REALISEES 2020	HEURES D'INSERTION REALISEES 2021
COMMUNES	7 282,00	9 420,00	10 502,25	9 726,29	14 009,01
EPCI	1 197,00	2 769,00	993,75	7 435,00	8 985,35
BAILLEURS SOCIAUX	2 805,75	4 837,00	13 649,58	23 815,42	26 325,17
REGION	2 708,65	5 590,00	3 038,00	4 121,50	3 191,58
DEPARTEMENT	0	0	926,50	2 163,67	8 158,25
MINISTERES	1 561,00	2 472,00	5 747,00	499,00	1 508,45
DSP[2]	3 120,00	18 057,00	20 097,20	5 388,75	2 001,04
SEM					2 196,00
EPIC	1 768,25	1 957,00	2 295,00	1 399,50	5 129,91
MARCHÉ PRIVÉ	0	0	529,50	0	0
TOTAL	20 442,65	45 102,00	57 778,78	54 549,13	71 504,76

Les bailleurs sociaux et les collectivités sont les plus importants utilisateurs de la clause.

B – LES ENTREPRISES ATTRIBUTAIRES

L'augmentation du nombre d'entreprises - soit 35 de plus que l'an dernier - qui ont réalisé des heures d'insertion en 2021 est à mettre en corollaire avec les + 27,7% d'heures réalisées. Le GIP DSU les accompagne tout au long du processus pour faciliter la mise en œuvre du volet insertion du marché :

- Dès la phase de consultation, les soumissionnaires peuvent appeler la cellule clause du GIP poser leurs questions relatives à l'insertion - condition d'exécution de leur marché (cf l'article L2112-2 du code des marchés publics) mais dans les faits ils sont de moins en moins nombreux à le faire car de plus en plus ils pratiquent les rouages de la clause et en connaissent les modalités d'intervention.
- Pendant toute la phase d'instruction le GIP DSU n'a aucun rôle à jouer. Ce n'est que lorsque le marché est notifié que le GIP DSU reçoit l'information du nom de l'adjudicataire. Cette phase d'instruction peut durer plusieurs mois en raison des différentes étapes administratives.
- Pour les entreprises, trouver de la main d'œuvre qualifiée est un défi permanent. Les salariés en insertion peuvent être repérés pour leur potentiel et de nombreuses opportunités sont possibles pour leur formation.
- Certains employeurs sont également très actifs pour aider leurs salariés en insertion en termes de mobilité ou de logement. Quand les équilibres professionnels sont trouvés au sein des équipes et que le salarié en insertion est en place, la solidarité est plus facile à activer entre collègues et avec les responsables.
- L'entreprise n'a qu'une obligation, celle de respecter les critères d'éligibilité des publics en insertion que le service clause a validés, le lieu d'habitation du participant ne peut pas être imposé à l'entreprise si ce n'est pour l'inciter à jouer sur la proximité géographique du lieu sur lequel se réaliseront les heures d'insertion. Cela peut être sur l'atelier de production, au siège de l'entreprise ou sur le site des travaux.

[2] DSP : Délégation de Service Public

C – 195 PARTICIPANTS SOIT 44,5 ETP

Le nombre de participants est resté quasiment stable par rapport à 2020 (+ 5 participants) pour un nombre d'heures d'insertion en forte augmentation (+ 17 000 heures) ce qui a renforcé la qualité des parcours des salariés en poste pour ceux qui ont fait davantage d'heures.

- **Le nombre de femmes a doublé en passant de 11 à 22**. Cette augmentation est due aux marchés de nettoyage et de restauration collective ;
- **75% du public a un premier niveau de qualification** - maximum un CAP ou un BEP (c'est une constante avec les années précédentes) et réalisent 75% des heures.

Au vu des postes proposés, ce résultat leur correspond et reste stable d'une année sur l'autre.

Niveau de formation des participants	Nb participants	Nb heures réalisées
1 (savoirs de base)	9	2 207,50
2 (niveau CAP BEP)	26	12 326,45
3 (CAP BEP)	111	39 279,76
4 (BAC)	37	13 433,12
5 (BAC + 2)	3	360,68
6 (BAC + 3 ou BAC + 4)	2	453,25
7 Master	2	1 790,00
8 Doctorat	0	0
Diplôme étranger	5	1 654,00
Total	**195**	**71 504 ,76**

57% de plus de 26 ans en 2021 contre 65% en 2020

Les participants de la clause se répartissent de façon relativement équilibrée du point de vue de leur tranche d'âge. Les jeunes réalisent un pourcentage de volume d'heures travaillées équivalent aux 26/40 ans et le nombre de participants de plus de 50 ans reste également stable depuis les 4 derniers exercices.

Age	Nb participants	Nb heures réalisées
51 et plus	14	4 052,95
de 26 à 40	70	29 288,94
de 41 à 50	27	8 231,81
moins de 26	84	29 931,06
Total	**195**	**71 504,76**

18 participants résident en quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (et 3 en quartiers de veille) et ont réalisé 10% des heures d'insertion.

Leur lieu de résidence est un critère en lui-même qui suffit à les rendre éligibles au parcours clause. On observe une stabilité de ces données chiffrées d'une année sur l'autre.

Situation des participants avant mise à l'emploi

- Les DELD (plus de 12 mois d'inscription à Pôle Emploi) et les jeunes de moins de 26 ans restent toujours les catégories de participants les plus représentatives dans la clause et par voie de conséquence ceux qui cumulent le plus d'heures d'insertion.
- La catégorie « plus de 50 ans » est un critère d'entrée en soi mais certains séniors peuvent cumuler d'autres critères (demandeurs d'emploi de longue durée par exemple) et sont intégrés sur le 1er critère figurant sur la fiche d'orientation complétée par le prescripteur.

Statut entrée	Nb participants	Nb heures réalisées
DELD	71	23 042,06
RQTH	8	2 481,31
Parent isolé	3	759,00
Jeune -26 ans	80	30 077,81
Autre[3]	12	6 378,25
RSA	15	6 635,25
QPV	18	5 416,13
+ 50 ans	13	3 608,95

Situation des participants pendant la mise en œuvre de la clause

L'intervention auprès de l'entreprise va se traduire en modalités de réalisation des heures d'insertion.

- L'entreprise peut choisir, dès sa réponse à l'appel d'offre, la modalité de son engagement d'insertion et l'indiquer au maître d'ouvrage mais cela peut changer au moment de la signature de l'ordre de service.
- Les heures d'insertion sont des heures comptabilisées par rapport au statut de la personne et de son contrat de travail.

D – 238 CONTRATS DE TRAVAIL SIGNÉS POUR UN ÉQUIVALENT DE 44.5 ETP

Tableau croisé des heures réalisées par type d'entreprise, modalité et type de contrat

STRUCTURES ET NOMBRE DE CONTRATS SIGNÉS	CDD - 6 mois	CDD + 6 mois	CDDI	CDI	CDI de chantier	Contrat d'Apprentissage	Contrat de Professionnalisation	CTTI	Intérim
ACI (10 contrats)			352,00						
Autres (9 contrats)	1 621,00			1 603,00					
Entreprises (32 contrats)	738,34	98,00		5 471,26	686,00	3 953,57	742,00		
EI (8 contrats)			5 286,00						
ETT (49 contrats)									11 888,30
ETTI (80 contrats)								16 310,11	
GEIQ (50 contrats)		655,00				1 015,00	21 085,18		
TOTAL : 71 504,76 (238 contrats)	2 359,34	753,00	5 638,00	7 074,26	686	4 968,57	21 827,18	16 310,11	11 888,3

[3] DE pris-e en charge et positionné par une structure d'insertion par l'activité économique

Le projet est cofinancé par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel National FSE + 2021-2027

Les contrats de professionnalisation ont permis de réaliser le plus grand nombre d'heures d'insertion avec les GEIQ - soit 51 contrats (certains ont commencé l'année précédente)
Le fait marquant de ces contrats c'est qu'ils s'inscrivent dans la durée : de 6 mois à 1 ou 2 ans en fonction de la qualification préparée. Chacun d'entre eux contient un programme de formation. Ils sont le gage d'une insertion professionnelle durable et pourraient aboutir à des contrats pérennes, même si ce n'est pas le premier objectif de la Clause que d'imposer aux entreprises de garder les salariés en insertion. Cela constitue néanmoins une plus-value incontestable qui peut permettre aux entreprises de sourcer de nouvelles compétences.

La mise à disposition de salariés représente 54 177,59 heures d'insertion.
Le choix de la mise à disposition est le plus prisé par les entreprises. Cette modalité, qui convient le mieux aux entreprises, l'est pour différentes raisons :

- La première étant sa souplesse d'utilisation et répond à la principale crainte de l'employeur qui est de se tromper dans son recrutement. L'enjeu n'est certes pas le même si l'entreprise a 35 ou 350 heures d'insertion à faire.
- La deuxième raison tient aux contraintes des chantiers et de la souplesse nécessaire pour intervenir sur site en cas de retard dans le planning initial.
- L'allègement de la fonction administrative dont les procédures sont centralisées auprès des ETT / ETTI / GEIQ est aussi un élément favorable dans le choix de passer par un intermédiaire de l'emploi bien que cela ait un coût pour l'entreprise.
- Des points téléphoniques hebdomadaires avec ces structures sont organisés pour faire le suivi des salariés en poste. La recherche de nouveaux candidats se fait avec le GIP DSU grâce à des offres diffusées auprès des prescripteurs. Cependant, le GIP DSU invite les acteurs de l'emploi à orienter au fil de l'eau toutes les candidatures car les SIAE gèrent en plus de la clause bien d'autres marchés privés ou publics qui peuvent être l'occasion de diversifier les parcours.

L'embauche directe comptabilise cependant 32 contrats ce qui représente une très importante progression (+ 12 contrats par rapport à 2020).
C'est au cœur de l'entreprise que les contrats sont les plus diversifiés (CDD, CDI, CDI de chantier, contrat d'apprentissage....).

Le recours aux contrats d'apprentissage est un phénomène récent pour la clause avec 8 contrats dont les heures sont valorisées. Pour les entreprises, c'est souvent l'étape préalable à une embauche durable « former pour garder ». Le capital formation est alors très investi et l'entreprise gère en direct le parcours de son salarié qu'elle voit évoluer. C'est un tableau mensuel qui sert de support à chaque entreprise pour indiquer le nombre des heures d'insertion accomplies.

Le recours aux autres structures de l'Insertion par l'Activité Economique s'est fait comme l'année précédente sur 2 marchés :

- **Le marché bayonnais de la restauration collective** avec l'Entreprise d'Insertion ÉOLE, (basée à Tarnos)
- **Le marché de la CAPB pour les travaux d'une opération de réhabilitation sur Mauléon** avec l'ACI (Atelier Chantier d'Insertion) ESTIVADE basé à Oloron.

II – ÉVOLUTION DES CCAG

Le GIP DSU a travaillé au cours de l'année avec les autres facilitatrices du département pour proposer aux maîtres d'ouvrage un corpus commun permettant de prendre en compte les nouvelles dispositions pour la rédaction des CCAG (cahier des clauses administratives générales) entrée en vigueur le 1er avril 2021 et applicable au 1er octobre 2021.

Cette nouvelle reconnaissance consacre à son tour une pratique établie qui fait référence à *l'insertion sociale* dont la notion est apparue dans le Code des Marchés dès 2001 et dans le Code de la Commande Publique du 1er avril 2019 qui la reprend à l'Article L2111-1. « *Les précédents CCAG ne se consacraient qu'au volet environnemental du développement durable sans rien prévoir concernant les clauses d'insertion. L'ensemble des CCAG prévoient désormais une clause d'insertion sociale, qui pourra être activée par l'acheteur dans les documents particuliers du marché. Cette clause permet d'harmoniser les pratiques et de simplifier la rédaction des marchés puisqu'elle définit précisément le public éligible à l'action d'insertion, les modalités de mise en œuvre de la clause et les pénalités en cas de non-respect des obligations en la matière. Le choix a été fait dans les CCAG 2021 de créer une clause "clé en main" pour les acheteurs. En effet, à l'exception de 4 éléments listés au CCAG à fixer, a minima, dans leurs documents contractuels, les acheteurs peuvent pour le reste, renvoyer au CCAG qui organise, "par défaut", l'insertion dans le marché.* »

Ces éléments obligatoires devant figurer dans les pièces du marché pour être en conformité avec les nouvelles dispositions sont donc les suivants :

- Le territoire d'intervention
- Le public éligible à l'insertion
- Les modalités de mise en œuvre
- Les pénalités en cas de non-respect des obligations en la matière

Cela a permis également d'actualiser la nouvelle appellation du « GIP DSU de Bayonne et du Pays Basque » et de rappeler les dispositions liées à la règlementation du RGPD « Règlement Général sur la Protection des Données » qui s'imposent bien évidemment au GIP.

Concernant la question de *la globalisation* des heures d'insertion au cas où l'entreprise est attributaire d'un ou plusieurs autres marchés comportant une clause sociale d'insertion, celle-ci peut également être mentionnée de façon explicite dans les pièces du marché. Dans les faits elle est pratiquée autant que souhaitée en accord entre la facilitatrice mentionnée dans les CCAP et les maîtres d'ouvrage si la mesure est bien évidemment favorable au parcours du salarié en insertion.
En tout état de cause, cette demande doit être faite préalablement à la prise de poste du salarié et les heures d'insertion, réalisées dans le délai d'exécution de chacun des marchés concernés. Elles sont affectées au niveau du décompte, à chacun des marchés concernés, à proportion des heures par opération.

III – LA FIBRE 64

36 558,50 HEURES RÉALISÉES SUR LE DEVELOPPEMENT DE LA FIBRE 64

UNE GESTION DES HEURES SÉPARÉE POUR TENIR COMPTE DE LA SPÉCIFICITÉ DE LA FIBRE 64
L'association TRANSITION, située au centre du Département 64, continue de gérer à la demande du DÉPARTEMENT 64, en cohérence avec les orientations de la Charte départementale, le déploiement de la fibre optique dans les Pyrénées Atlantiques.

Elle assure la fonction de guichet central par convention - en étant la seule à percevoir un financement pour cette mission - et coordonne le dispositif d'accompagnement à la mise en œuvre de la clause d'insertion insérée dans la Délégation de service public relative à la conception, à l'établissement et l'exploitation du réseau Très Haut Débit des Pyrénées-Atlantiques.

En 2021, l'opération « Déploiement de la Fibre 64 » a généré plus d'heures que l'année précédente, atteignant 36 558,5 heures d'insertion (+ 4 104 h) pour 28 participants-es (+3 participants) venant du territoire de la CAPB, mobilisés par les prescripteurs du service Clause du GIP DSU, relais territorial pour les publics concernés.

Indicateurs de résultat

- 28 salariés-es – soit 6 femmes et 22 hommes - remplissant les critères de l'insertion ont travaillé en 2021 pour les entreprises de la FIBRE 64. Ils sont issus des portefeuilles d'accompagnement des prescripteurs du Pays Basque mobilisés par le GIP DSU et par les structures de l'IAE.
- Ces 28 demandeurs d'emploi résident sur les communes du Pays Basque à l'entrée du dispositif.

Typologie des publics en insertion de la FIBRE 64 :

STATUT ENTREE (1er critère d'intégration)	NB PARTICIPANTS
DELD	15
RSA	6
TH	3
Séniors	2
Jeune -26 ans	2
Autre	1
Minimas Sociaux (hors RSA)	1
Parent Isolé	1

On peut observer que le critère dominant est une inscription à Pôle Emploi de + de 12 mois - DELD - mais un participant peut cumuler plusieurs critères.

STRUCTURES	NOMBRE DE PRESCRIPTIONS	NIVEAUX DE FORMATION		AGE	
Pôle Emploi	11	CAP / BEP	12		
Mission Locale	2	Baccalauréat	8	Moins de 26 ans	6
PLIE	3	Bac+2	7	De 26 à 44 ans	14
CAP Emploi	3	Bac+3-4	1	De 45 à 49 ans	5
SIAE	4			50 ans et plus	3
MDPH	1				
TOTAL	28	TOTAL	28	TOTAL	28

- Pôle emploi oriente majoritairement des DELD et reste le principal prescripteur de la FIBRE 64
- Le niveau de qualification à l'entrée du dispositif est supérieur aux marchés classiques (pas de niveau inférieur au CAP/BEP)

- Les participants entrés dans le dispositif au niveau infra bac correspondent notamment aux stagiaires de la Formation AFEST. L'AFEST ou Action de formation en situation de travail est avant tout, comme son nom l'indique, une action de formation. L'action de formation est définie comme un parcours pédagogique permettant l'atteinte d'un objectif professionnel (développement des compétences et/ou de la qualification)
- Alors que le public jeune a tendance à augmenter sur les autres chantiers clausés, ils ne représentent pour le FIBRE 64 que 6 participants au bénéfice de la tranche d'âge supérieure des 26 - 44 ans. La moyenne d'âge des participants s'explique par des choix de reconversion dans des nouveaux métiers.

TYPE DE CONTRAT	NB CONTRATS CONCERNES	NB HEURES REALISEES
Formation avant Contrat	3	1 317,00
CDI	18	20 663,00
CDD	2	22 72,50
CTT	3	491,00
Contrat de Professionnalisation	14	11 815,00
Total	**40**	**36 558.5**

Les 2 types de contrats qui sont les plus représentés sont les contrats de professionnalisation et les contrats à durée indéterminée qui concentrent à eux seuls plus de 89% des heures d'insertion.
NB : un participant peut signer 1 ou plusieurs contrats sur la même année.

<u>Les métiers de la FIBRE 64</u> :

CATEGORIE	CODE ROME (répertoire opérationnel des métiers et des emplois)	METIERS	NB PARTICIPANTS
Construction, bâtiment et travaux publics	F1605	Montage de réseaux électriques et télécoms	13
Support à l'entreprise	M1804	Études et développement de réseaux de télécoms	6
		Ouvrier polyvalent FTTH	1
Installation et maintenance	I1307	Installation et maintenance télécoms et courants faibles	2
Industrie	H1202	Conception et dessin de produits électriques et électroniques	1
Support à l'entreprise	M1605/M1602	Assistanat technique et administratif	3
Transport et logistique	N1103	Magasinage	2
Total			28

La FIBRE 64 permet des parcours d'insertion très spécifiques :
- Seulement 3 entreprises concentrent le portage des heures d'insertion autour de 7 métiers pour 28 salariés
- 57% des publics sont titulaires a minima d'un BAC
- 20% sont des femmes
- 45% de contrats de travail sont en CDI

l'Europe s'engage · République Française · Pyrénées Atlantiques · Région Nouvelle-Aquitaine · bpifrance · Union Européenne
Ce projet est cofinancé par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national FSE+ 2021-2027

IV – LA CLAUSE COMME TREMPLIN D'INSERTION DURABLE

PARCOURS DE RÉUSSITE

Les responsables des services des marchés nous posent régulièrement la question du devenir professionnel des salariés en insertion à l'issue de leur parcours clause. Ces exemples illustrent l'intérêt de développer ces pratiques qui sont des réussites tout autant pour les entreprises que pour leurs salariés.

Monsieur T. A.M 28 ans, originaire du Soudan a un statut de réfugié sous protection internationale.
Il a intégré le programme Vivre ici de 6 mois en mai 2020.
Pendant cette période d'intégration, Monsieur T. A.M a réalisé un stage de découverte au sein des équipes d'EIFFAGE CONSTRUCTION. Ce stage lui a permis de valider son projet professionnel et de donner envie à l'entreprise de l'accompagner vers la qualification.
Le 16/11/2020 il démarre en contrat de professionnalisation Maçon Coffreur Bancheur pour une période de 2 ans. Il passera son titre professionnel en fin d'année 2022.
A ce jour, il est titulaire du permis B, dispose d'un véhicule et occupe un logement indépendant.

Autre exemple avec Monsieur S. M. 28 ans, adressé par le Pôle Emploi, qui avait démissionné d'un poste de boucher dans la grande distribution qu'il ne pouvait plus exercer.
Intéressé par les métiers de l'électricité, il n'avait cependant aucune expérience dans le domaine. Il a été intégré au sein des équipes de l'entreprise ELECTRONIC SERVICE pour tester ce métier.
Le domaine d'activité de cette entreprise présente beaucoup de technicité et ce jeune homme n'avait aucun acquis technique.
Devant sa forte motivation, l'entreprise a validé son embauche en contrat de professionnalisation le 03/01/2022 pour une période de 10 mois.
L'objectif de ce parcours est de passer le module de courant faible du titre professionnel électricien ainsi que les habilitations sécurité.

Enfin Monsieur J.P. 27 ans qui n'avait aucun diplôme en début de parcours. Il a été embauché en septembre 2016 pour passer un CAP Installateur Thermique en contrat de professionnalisation. Après 2 ans passés dans une entreprise adhérente, il échoue à son examen.
Positionné dans une autre entreprise - EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES CLEVIA – il a donc repassé et validé son CAP puis le Brevet Professionnel.
A ce jour, il passe une mention complémentaire au CFA de PAU en climatisation (niveau supérieur au BAC).
Le dernier contrat de professionnalisation arrivera à son terme en août 2022, son avenir dans l'entreprise CLEVIA est tracé car elle souhaite l'intégrer durablement dans ses effectifs.

Au-delà de ces 3 exemples donnés par le GEIQ A LUNDI, d'autres parcours sont également intéressants dans le suivi de BPSI (Entreprise de Travail Temporaire d'intérim d'insertion) :
Monsieur T. H-B. a travaillé pour plusieurs entreprises pendant son parcours clause entre le 10/12/2018 et le 28/05/2021 dont l'entreprise EUROVIA AQUITAINE qui l'a embauché en CDI au 01/07/2021 à la fin de son parcours insertion.

Monsieur U. J-M a fait un parcours clause entre le 12/03/2018 et le 05/01/2020 et travaille encore à ce jour chez DUBOS TP en mission d'intérim depuis la fin de son parcours insertion. L'intérim est parfois un choix de la part du salarié qui ne souhaite pas s'engager pour des raisons personnelles. C'est aussi une des réalités que les entreprises ont parfois du mal à accepter quand elles proposent un contrat durable au salarié en insertion.

Enfin Monsieur S. M. a travaillé lui aussi pour EUROVIA Aquitaine entre le 19/09/2017 et le 18/09/2019 ses missions d'intérim chez ce même employeur vont se transformer en CDI au 1er mai 2022.

Tous ces parcours s'inscrivent dans la durée et pourtant ils ne sont pas linéaires. Certains salariés mettent plus de temps que d'autres à trouver l'entreprise et la formation qui leur conviennent. Ces exemples sont autant d'arguments pour renforcer le recours aux clauses d'insertion.

LES OBJECTIFS DE LA MISSION CLAUSE EN 2022

OBJECTIF 1 : EVOLUTION DU SERVICE CLAUSE DU GIP DSU

Le service de la clause du GIP DSU est composé d'1,5 ETP depuis le 1er janvier 2018 avec une répartition d'un mi-temps en ingénierie intégrant la fonction de « Facilitatrice » et d'un temps complet « Assistante Administrative » de fonction support.

L'évolution du fonctionnement des missions de la clause – notamment de la nécessité de renforcer le travail d'ingénierie - a eu pour conséquence la mise en place d'une nouvelle organisation à compter du 1er janvier 2022 avec le maintien d'1,5 ETP de la mission clause du GIP DSU réparti différemment soit 1 temps complet dans une fonction de facilitatrice et un mi-temps dans une fonction administrative.

Le poste de facilitatrice, sur décision du Conseil d'Administration du GIP DSU, a été confié à Corinne CONTE qui était sur le poste d'assistante clause. Un recrutement aura lieu pour le poste administratif permettant ainsi à Marie-Anne DELOBEL de réinvestir du temps sur le volet Développement de l'activité économique et de l'emploi du Contrat de Ville notamment pour préparer l'ingénierie du modèle économique du futur Pôle ESS de la Place des Gascons et réinvestir entre autres l'animation du PAQTE.

OBJECTIF 2 : POURSUIVRE LA PROMOTION DE LA CLAUSE AVEC LES FACILITATRICES DU 64

Les facilitatrices du département 64 poursuivent leurs rencontres trimestrielles et vont relancer les maitres d'ouvrage communs aux 4 structures pour continuer le maillage du réseau par le partage des marchés et des candidats.

En 2021 ont été organisées les premières rencontres avec la SEPA (Société d'Equipement des Pays de l'Adour) et RTE (gestionnaire du Réseau de Transport de l'Electricité) avec l'ensemble des facilitatrices car ces deux maitres d'ouvrage interviennent sur l'ensemble du département. Ces échanges seront poursuivis.

Le développement du télétravail (2 jours par semaine pour le GIP DSU en sortie de crise sanitaire) et la difficulté d'organiser des rencontres en présentiel ont augmenté considérablement le recours aux réunions à distance que ce soit pour les réunions avec les services du Département ou les réunions plus techniques entre facilitatrices. Cette organisation a permis de conserver un minimum d'interactions en attendant de pouvoir réorganiser des rencontres sur site.

OBJECTIF 3 : LE DEVELOPPEMENT DE LA CLAUSE SUR LE TERRITOIRE DE LA CAPB

La nature des actions partenariales doit poursuivre son évolution pour se développer en 2022 et pourrait faire l'objet d'une mission spécifique autour de plusieurs axes de réflexion :

- **Le développement de nouveaux marchés** pour diversifier les publics éligibles, notamment les femmes et les seniors. Cela reste une intention réelle mais se heurte souvent à des arguments de faisabilité qui font reculer les maîtres d'ouvrage (seuil des montants ou nature des marchés)
- **Le développement du recours aux SIAE** (Structures d'insertion par l'activité économique) pour renforcer les parcours d'insertion des participants (d'une durée de 2 ans ou de 3 ans s'il y a une embauche en CDI). Les entreprises qui ont des heures d'insertion pourraient davantage utiliser les SIAE pour leurs autres marchés et proposer ainsi des parcours contenant plus de périodes travaillées que non occupées.
- **Le développement des marchés privés pour y introduire des clauses d'insertion.** Jusqu'à maintenant les partenaires privés tenus de faire des heures d'insertion y ont été contraints par leurs cofinancements obtenus auprès des fondations qui les posent comme une exigence. Ce champ est encore trop peu exploré.
- **Développer les actions de formation dans les parcours clause**. Ce point est un atout essentiel du GEIQ avec la mise en œuvre des contrats de professionnalisation. L'exemple de la FIBRE est intéressant de ce point de vue sur les métiers spécifiques. Il y eu peu d'entreprises concernées mais elles ont concentré les besoins de formation qui ont pu être regroupés dans des sessions collectives. Les embauches en CDI ont suivi la formation. Peut-être cet exemple pourrait-il être duplicable dans d'autres DSP.

La clause d'insertion reste un levier particulièrement intéressant à la main quasi exclusivement de la puissance publique mais il reste encore à explorer, dans les mois à venir, des axes de développement non encore exploités.

LES COMPTES 2021

Le compte financier 2021 du GIP DSU a été approuvé lors du Conseil d'Administration du 08 mars 2022.
Ci-dessous la délibération sur le résultat ainsi que les tableaux présentés.

GIP DSU de Bayonne et du Pays Basque
7ter Esplanade Jouandin - 64100 BAYONNE
Tél : 05.59.50.21.40 Fax : 05.59.50.21.49 E-mail : gip-dsu@cvab.fr

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 08 mars 2022 – 9h30

Le Conseil d'Administration du GIP-DSU régulièrement convoqué s'est ouvert au GIP DSU et a délibéré sur son ordre du jour.

MEMBRES avec droit de vote

Nom Administrateurs-trice-s	Fonction	Organisme de rattachement	Présent
Monsieur MILLET-BARBÉ Président	Conseiller communautaire	Communauté d'Agglomération Pays Basque	X
Monsieur LE MOING-SURZUR Vice-Président	Sous-Préfet de l'arrondissement de Bayonne	Sous-Préfecture de l'arrondissement de Bayonne	Représenté par M. NOGARÈDES, Secré Général Sous-Préfect
Madame MOREAU	Directrice Départementale	DDETS/État	X
Monsieur JEANJEAN	Directeur Départemental	DDTM/État	Excusé
Monsieur PESTEL	DASEN	Inspection d'Académie des PA /État	Représenté par Mme RAMUS, Principa djointe du Collège A.Ca
Madame GUILLEMOT-RIOU	DDETS Adjointe	DDETS/ État	Excusée
Monsieur HIRIGOYEN	Vice-Président en c harge de l'Habitat et de la Politique de la Ville	Communauté d'Agglomération Pays Basque	X
Monsieur FONTAINE	Vice-Président en charge de la Cohésion Sociale	Communauté d'Agglomération Pays Basque	Excusé
Madame CURUTCHET	Conseillère communautaire	Communauté d'Agglomération Pays Basque	Excusée
Madame LAUQUÉ	Conseillère communautaire	Communauté d'Agglomération Pays Basque	Excusée
Monsieur ERREMUNDEGUY	Conseiller Départemental	Département des Pyrénées Atlantiques	Excusé
Monsieur ALLEMAN	Conseiller Départemental	Département des Pyrénées Atlantiques	Excusé
Monsieur ESCUDIÉ	Directeur Adjoint	CAF des Pyrénées-Atlantiques	X
Madame BLANZACO	Déléguée territoriale ARS	ARS	Excusée

Autres membres obligatoires

Nom	Fonction	Organisme de rattachement	Présent
Madame MENDY-LE BRUN	Comptable Public	Finances Publiques - Bayonne	X
Madame REBIÈRE-POUYADE	Directrice	GIP DSU	X
Monsieur DIAKITE	Représentant du conseil citoyen	Conseil Citoyen	X

Autres présents

Nom	Fonction	Organisme de rattachement	Présent
Madame BOUSQUET	Déléguée du Préfet PV	Département des Pyrénées Atlantiques	X
Madame HOURQUET	Directrice Habitat et PV	Communauté d'Agglomération Pays Basque	X
Madame SALAS	Chargée d'études	GIP DSU	X
Madame DELOBEL	Chargée de Développement	GIP DSU	X

L'Europe s'engage · Pays Basque Euskal Herria · République Française · Pyrénées · Région Nouvelle-Aquitaine · bpifrance
Ce projet est cofinancé par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national

OJ 1 – FINANCES ET ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1-1 VALIDATION DU COMPTE FINANCIER 2021

Il est rappelé que le compte financier constitue une pièce obligatoire à envoyer à la cour des comptes et qu'il retrace le résultat de l'activité comptable.
Madame MENDY LEBRUN, comptable donne lecture de sa note d'exécution et la Directrice fait de même pour le côté ordonnateur.

Décision du Conseil d'Administration :

Vu les articles 202 et 210 à 214 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu l'arrêté du 7 aout 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes.
Article 1 :
Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution suivants pour 2021 :
13 ETPT,
18 150,61 € de résultat patrimonial
20 041,79 € de capacité d'autofinancement
29 183,79 € de variation de fonds de roulement
Article 2 :
Le conseil d'administration décide d'affecter le résultat patrimonial à hauteur de 18 150,61 € en report à nouveau.
Les tableaux de présentation des emplois et de la situation patrimoniale sont joints à la présente délibération.

Fait à Bayonne, le 08 mars 2022
et établi conformément au procès-verbal du Conseil d'Administration du GIP-DSU de Bayonne et du Pays Basque signé et paraphé par son Président

Le Président du GIP-DSU,
Christian MILLET-BARBÉ

Etablissement : GIP DSU BAYONNE — Exercice :2021

Bilan

ACTIF	Exercice 2021			Exercice 2 020	PASSIF	Exercice 2021	Exercice 2020
	Brut	Amortissement dépréciation	Net	Net			
ACTIF IMMOBILISE					**FONDS PROPRES**		
Immobilisations incorporelles	35 016,67	30 705,47	4 311,20	4 691,20	**Financements reçus**		
Immobilisations corporelles					Financement de l'actif par l'état		
Terrains					Financement de l'actif par des tiers		450,00
Constructions					Fonds propres des fondations		
Installations techniques, matériels et outillage					Ecarts de réévaluation		
Collections					**Réserves**	143 075,16	143 075,16
Biens historiques et culturels					**Report à nouveau**	539 281,10	573 950,18
Autres immobilisations corporelles	163 107,81	151 867,15	11 240,66	21 443,84	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	18 150,61	-34 669,08
Immobilisations mises en concession					Provisions réglementées		
Immobilisations corporelles en cours							
Avances et acomptes sur commandes					**TOTAL FONDS PROPRES**	700 506,87	682 806,26
Immobilisations grevées de droits							
Immobilisations corporelles (biens vivants)					**Provisions pour risques et charges**		
					Provisions pour risques		
Immobilisations financières	76,22		76,22	76,22	Provisions pour charges		
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	198 200,70	182 572,62	15 628,08	26 211,26	**TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES**		
					DETTES FINANCIERES		
					Emprunts obligataires		
					Emprunts souscrits auprès des établissements financiers		
					Dettes financières et autres emprunts		
					TOTAL DETTES FINANCIERES		
ACTIF CIRCULANT					**DETTES NON FINANCIERES**		
Stocks							
Créances					Dettes fournisseurs et comptes rattachés	408 990,90	362 634,77
Créances sur des entités publiques (Etat, autres entités publiques), des organismes internationaux et la Commission européenne	332 596,65		332 596,65	582 567,25	Dettes fiscales et sociales	1 208,00	265,00
Créances sur les clients et comptes rattachés					Avances et acomptes reçus		
Créances sur les redevables (produits de la fiscalité affectée)					Dettes correspondant à des opérations pour		
Avances et acomptes versés sur commandes					compte de tiers (dispositifs d'intervention)		
Créances correspondant à des opérations pour compte de tiers (dispositifs d'intervention)					Autres dettes non financières	25 099,30	677,38
Créances sur les autres débiteurs	42,00		42,00				
Charges constatées d'avance					Produits constatés d'avance		
TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRESORERIE)	332 638,65		332 638,65	582 567,25	**TOTAL DETTES NON FINANCIERES**	435 298,20	363 577,15
TRESORERIE					**TRESORERIE**		
Valeurs mobilières de placement					Autres éléments de trésorerie passive		
Disponibilités	787 538,34		787 538,34	437 604,90			
Autres							
TOTAL TRESORERIE	787 538,34		787 538,34	437 604,90	**TOTAL TRESORERIE**		
Comptes de régularisation					Comptes de régularisation		
Ecarts de conversion actif					Ecarts de conversion Passif		
TOTAL GENERAL	1 318 377,69	182 572,62	1 135 805,07	1 046 383,41	**TOTAL GENERAL**	1 135 805,07	1 046 383,41

Etablissement : GIP DSU BAYONNE

Exercice : 2021

Compte de résultat

CHARGES	Exercice 2021	Exercice 2020	PRODUITS	Exercice 2021	Exercice 2020
CHARGES DE FONCTIONNEMENT			**PRODUITS DE FONCTIONNEMENT**		
Achats					
Consommation de marchandises et approvisionnements,					
réalisation de travaux et consommation directe de			**Produits sans contrepartie directe (ou subventions**		
services par l'organisme au titre de son activité			**et produits assimilés)**		
ainsi que les charges liées à la variation des stocks	141 202,68	119 644,77			
			Subventions pour charges de service public		
			Subventions de fonctionnement en provenance de l'Etat et		
			des autres entités publiques	1 265 764,20	1 255 447,73
			Subventions spécifiquement affectées au financement de		
Charges de personnel			certaines charges d'intervention en provenance de l'Etat		
Salaires,traitements et rémunérations diverses	301 709,10	304 982,95	et des autres entités publiques		
Charges sociales	198 585,94	199 066,32	Dons et legs		
Intéressement et participation			Produits de la fiscalité affectée		
Autres charges de personnel	25,00	780,00			
Autres charges de fonctionnement (dont pertes pour			**Produits avec contrepartie directe (ou produits**		
créances irrécouvrables)	6 942,53	4 442,56	**directs d'activité)**		
Dotations aux amortissements,dépréciations,provisions			Ventes de biens ou prestations de services		
et valeurs nettes comptables des actifs cédés	11 891,18	33 719,73			
			Produits de cessions d'éléments d'actif		
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT	660 356,43	662 636,33	Autres produits de gestion	35 437,92	1 651,13
			Production stockée et immobilisée		
			Produits perçus en vertu d'un contrat concourant à la		
CHARGES D'INTERVENTION			réalisation d'un service public		
Dispositif d'intervention pour compte propre					
Transferts aux ménages			**Autres produits**		
Transferts aux entreprises					
Transferts aux collectivités territoriales			Reprises sur amortissements,dépréciations et provisions		
			(produits de fonctionnement)		
Transferts aux autres collectivités	622 695,08	652 375,77	Reprises du financement rattaché à un actif		23 244,16
Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de					
l'organisme					
			Report des ressources non utilisées des exercices		
Dotations aux provisions et dépréciations			antérieurs (Fondations)		
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION	622 695,08	652 375,77			
Engagements à réaliser sur fonds dédiés (Fondations)					
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET D'INTERVENTION	1 283 051,51	1 315 012,10	**TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT**	1 301 202,12	1 280 343,02
CHARGES FINANCIERES			**PRODUITS FINANCIERS**		
Charges d'intérêt			Produits des participations et des prêts		
			Produits nets sur cessions des immobilisations financières		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de			Intérêts sur créances non immobilisées		
placement			Produits des valeurs mobilières de placement et de		
Pertes de change					
			la trésorerie		
Autres charges financières			Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de		
			placement		
Dotations aux amortissements,dépréciations et aux					
provisions financières			Gains de change		
			Autres produits financiers		
			Reprises sur amortissements,dépréciations et provisions		
			financières		
TOTAL CHARGES FINANCIERES			**TOTAL PRODUITS FINANCIERS**		
Impôt sur les sociétés					
RESULTAT DE L'ACTIVITE (B E N E F I C E)	18 150,61		RESULTAT DE L'ACTIVITE (P E R T E)		34 669,08
TOTAL CHARGES	1 301 202,12	1 315 012,10	**TOTAL PRODUITS**	1 301 202,12	1 315 012,10

Situation patrimoniale

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	Montants		PRODUITS	Montants	
	Prévisionnel	Exécution		Prévisionnel	Exécution
Personnel	505 000,00	500 320,04	Subventions de l'Etat	325 697,00	320 177,00
dont charges de pensions civiles*	0,00	0,00	Fiscalité affectée	0,00	0,00
Fonctionnement autre que les charges de personnel	185 861,33	160 036,39	Autres subventions	945 587,20	945 587,20
Intervention (le cas échéant)	634 705,28	622 695,08	Autres produits	32 623,73	35 437,92
TOTAL DES CHARGES (1)	**1 325 566,61**	**1 283 051,51**	**TOTAL DES PRODUITS (2)**	**1 303 907,93**	**1 301 202,12**
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	**0,00**	**18 150,61**	**Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)**	**21 658,68**	**0,00**
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	**1 325 566,61**	**1 301 202,12**	**TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)**	**1 325 566,61**	**1 301 202,12**

* Il s'agit des tous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions

Calcul de la capacité d'autofinancement

	Montants	
	Prévisionnel	Exécution
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4)	-21 658,68	18 150,61
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	11 891,18	11 891,18
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	0,00	0,00
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	0,00	0,00
- produits de cession d'éléments d'actifs	0,00	0,00
- quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs	0,00	0,00
= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)	-9 767,50	30 041,79

Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Montants		RESSOURCES	Montants	
	Prévisionnel	Exécution		Prévisionnel	Exécution
Insuffisance d'autofinancement	**9 767,50**	**0,00**	Capacité d'autofinancement	**0,00**	**30 041,79**
Investissements	**6 000,00**	**1 308,00**	Financement de l'actif par l'État	**0,00**	**0,00**
			Financement de l'actif par des tiers autres que l'État	**0,00**	**450,00**
			Autres ressources	**0,00**	**0,00**
Remboursement des dettes financières	0,00	0,00	Augmentation des dettes financières	0,00	0,00
TOTAL DES EMPLOIS (5)	**15 767,50**	**1 308,00**	**TOTAL DES RESSOURCES (6)**	**0,00**	**30 491,79**
Augmentation du fonds de roulement (7) = (6)-(5)	**0,00**	**29 183,79**	**Diminution du fonds de roulement (8) = (5)-(6)**	**15 767,50**	**0,00**

Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie

	Montants	
	Prévisionnel	Exécution
Variation du FONDS DE ROULEMENT AUGMENTATION (7) ou DIMINUTION (8)	**-15 767,50**	**29 183,79**
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRESORERIE)	**-15 767,50**	**-320 749,65**
Variation de la TRESORERIE ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)*	**0,00**	**349 933,44**
Niveau final du FONDS DE ROULEMENT	**0,00**	**684 878,79**
Niveau final du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	**0,00**	**-102 659,55**
Niveau final de la TRESORERIE	**0,00**	**787 538,34**

* Montant issu du tableau "Equilibre financier"